**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 107 (1971)

**Heft:** 28

**Heft**

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 14.08.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

28

Montreux, le 1er octobre 1971

# éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

1172

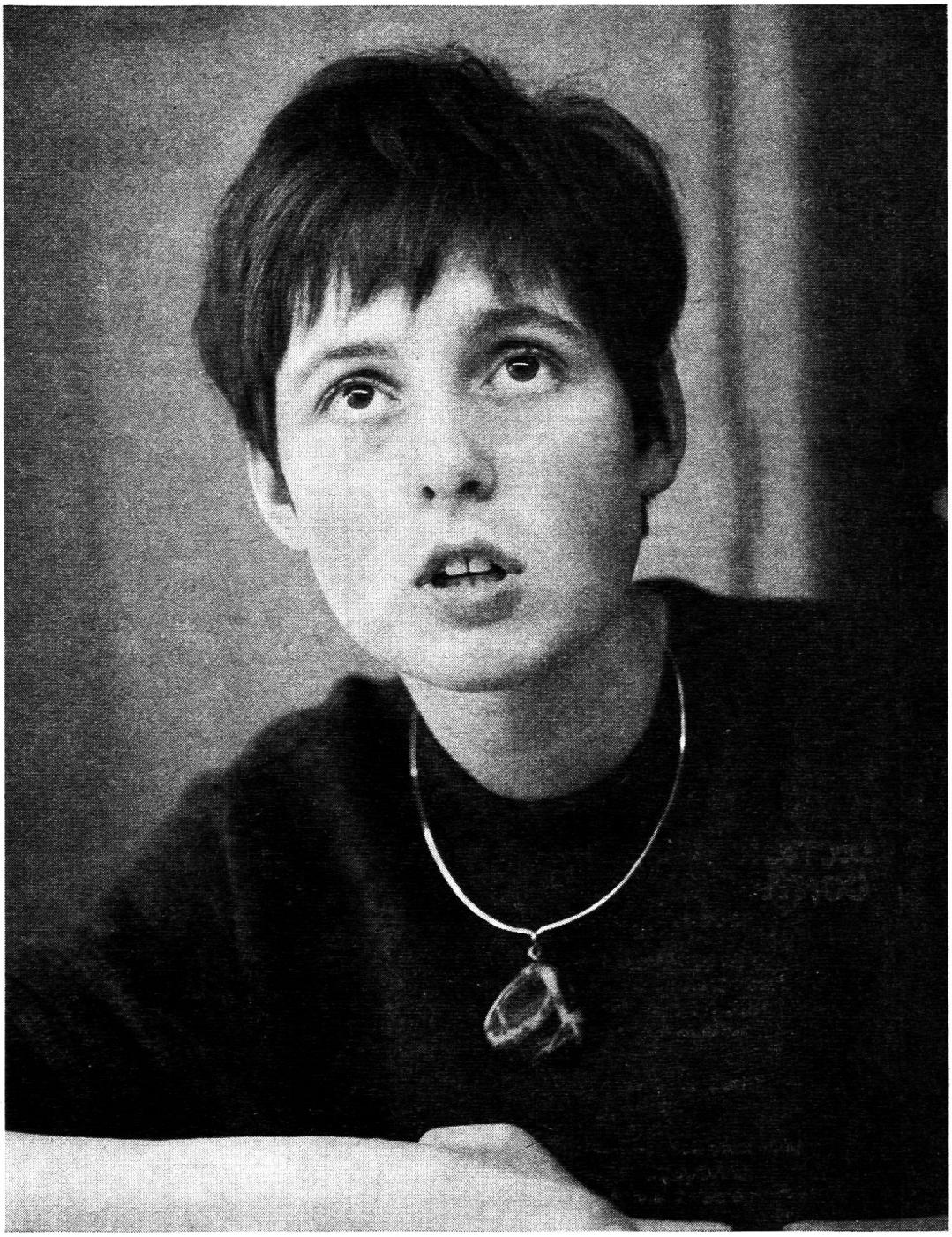

Photo Doris Vogt

«La plus haute valeur intellectuelle, et même une des valeurs morales, est le pouvoir de faire attention.»

Alain

**à tous les niveaux de l'enseignement**

# LAROUSSE

**est le spécialiste de la langue française**

**... et 'le' prouve en créant deux nouveaux types de dictionnaires**

pour les enseignants
et les étudiants en lettres

**GRAND LAROUSSE DE LA LANGUE FRANÇAISE**

**en 6 volumes**

Tous les dictionnaires de la langue en un seul et en plus, une encyclopédie de grammaire et de linguistique.
Une documentation considérable, réunie pour la première fois.
Reliés (21 x 27 cm), sous jaquette, 70000 articles, 5000 pages.
**le tome I (A-Cip) est déjà paru (en souscription)**

---

le dictionnaire
de la classe de français

**DICTIONNAIRE DU FRANÇAIS CONTEMPORAIN LAROUSSE**

SPÉCIAL ENSEIGNEMENT

avec un guide d'exercices pratiques fourni gratuitement avec l'ouvrage.
Relié (14 x 19 cm), 1248 pages, 90 tableaux de grammaire.

CHEZ LES BONS LIBRAIRES

pour toute documentation s'adresser à
LAROUSSE (SUISSE) S.A.,
23, rue des Vollandes - 1207 Genève.

# Le Micro-Robert: un Robert pensé pour les jeunes

Caractéristiques:

1232 pages, 21,5 x 13,5
couverture cartonnée, pélliculée en trois couleurs.
30000 mots imprimés en couleur

Prix : seulement Fr. 22.50

- Manuel d'orthographe
- Guide des prononciations
- Abrégé de grammaire par l'exemple

- explique chaque signation
- donne de nombreux exemples
- renvoie de chaque mots aux principales associations d'idées analogiques

En vente chez votre libraire ou

**Librairie de l'Enseignement**

**SPES S.A.**

2, rue St-Pierre
1003 Lausanne
Tél. 021 - 20 36 51

# comité central

## CC SPR, séance du 11 septembre

### Convocation

**ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS SPR**

La très importante assemblée extraordinaire des délégués SPR est convoquée le **samedi 6 novembre 1971 à 15 heures, salle du Conseil communal d'Yverdon.**

**ORDRE DU JOUR :**

1. Procès-verbal de l'assemblée du 12 juin 1971.
2. Discussion du rapport de la commission des structures. Décisions.

Prière de se munir de l'« Educateur » No 24 du 3 septembre 1971.

Réuni en séance à Genève et sous la présidence de Jean-Jacques Maspéro, le CC formule d'abord ses vœux de complet rétablissement à l'intention de notre collègue Alexandre Overney, président SPF, victime de son dévouement et de la surcharge de travail. En outre, il prend acte de la démission de Mme Yvonne Rollier (SPN) qui reprend des études.

**ACTIVITÉS ESTIVALES ET DÉLÉGATIONS**

Un large tour d'horizon des diverses activités et délégations s'impose à la reprise. En voici les éléments essentiels :

**Remerciements :**

Un dîner a été organisé en date du 23 juin pour remercier Mme Lassueur, dévouée secrétaire du CC pendant de nombreuses années.

**GAVES :**

Cette guilde des moyens audio-visuels des enseignants suisses se propose de fournir aux membres du corps enseignant divers documents. La SPR suivra cet effort.

**Assemblée de Koslo :**

Jean John a été nommé au comité de KOSLO en remplacement de notre collègue Overney. Dans sa séance du 30 juin, elle a étudié la position des diverses associations suisses à propos des articles 27 et 27bis de la Constitution. En bref elle est arrivée aux conclusions suivantes :

— les enseignants suisses se réjouissent des efforts d'harmonisation ;
— ils regrettent cependant le manque de précisions du texte ;
— ils désirent avoir des éclaircissements sur les compétences des diverses autorités intéressées (cantons, Confédération, etc.) ;
— ils souhaitent participer à l'élaboration d'un nouveau texte.

Relevons à ce propos qu'une commission de KOSLO est mise sur pied parallèlement à la commission officielle où nous sommes représentés par M. Bäbler (président de KOSLO).

Enfin, nous sommes amenés à constater que nous ne disposons que d'une seule voix à l'AD de cette association. Vu le nombre des enseignants que nous représentons, cela nous paraît insuffisant. Nous nous approcherons de la SLV qui se trouve dans la même situation et proposerons une modification des statuts.

**Congrès du SNI (France) :**

Notre président nous relate rapidement les principaux problèmes qui préoccupent nos collègues français. L'équipe dirigeante actuelle n'obtient que de justesse la majorité face à une importante poussée de l'extrême-gauche. Le problème de l'école laïque est toujours à l'ordre du jour et des grèves ont eu lieu pour protester contre les subventions accordées aux écoles privées. Néanmoins, les options fondamentales défendues par le SNI présentent de grandes similitudes avec celles de la SPR.

**Congrès de la FIAI à Oslo :**

Membre du bureau, Jean John termine son mandat. Il en va de même pour G. Willemin (trésorier depuis 22 ans) et de Robert Michel (secrétaire général depuis 22 ans aussi). Présenté par les Scandinaves, Théo Richner, secrétaire de la SLV, est élu président pour deux ans.

Deux thèmes d'étude figuraient au programme de ce congrès :

a) L'éducation dans les zones rurales et la démocratisation de l'éducation. Remarquons que nos collègues Overnay et André Rochat ont participé activement à ces travaux, le premier par un excellent rapport, le second par diverses interventions pertinentes.

b) Etude comparative sur les différences existantes dans les domaines de la formation et des salaires des enseignants. Contribution SPR aussi dans ce domaine grâce à deux rapports (SPN, SPG) et aux interventions d'André Rochat.

Nous ne nous étendrons pas plus longuement sur les problèmes de la FIAI, un numéro consacré partiellement aux affaires internationales sortira d'ici la fin de l'année.

**Assemblée générale de la CMOPE à Kingston :**

Invité par la CMOPE, le président a assisté à cette assemblée. En effet, la CMOPE s'est installée à Morges le 1er septembre 1971. Nous reviendrons plus longuement sur le travail accompli par cette organisation dans le cadre du numéro annoncé plus haut.

**Conférence des présidents :**

Cette conférence a procédé à la désignation de nos délégués au « Groupe de réflexion sur les objectifs scolaires ». Il s'agit de trois représentants primaires et trois représentants secondaires à savoir :

Valais : M. Daniel Gay, professeur.
Genève : M. Rodolphe Grob, instituteur.
Vaud : M. Philippe Vargas, professeur.
Neuchâtel : M. Gérald Bouquet, instituteur.
Jura : Mlle Hélène Würst, professeur.
Fribourg : un instituteur ou institutrice encore à désigner.

Cette nouvelle commission mise en place par l'IRDP et le secrétariat à la coordination romande déterminera, à titre consultatif, les objectifs et les structures favorables à l'école romande. C'est relever son importance capitale. Au niveau des associations, la procédure de consultation sera identique à celle de CIRCE.

De plus la Conférence des présidents a notamment décidé d'intervenir auprès des chefs de département pour que l'harmonisation des indemnités de déplacement ne se fasse pas au détriment de ceux qui étaient bien rétribués.

Enfin, elle s'est préoccupée de l'organisation de la commission de travail mise sur pied par le Département politique fédéral et intitulée « Matériel didactique, problèmes du tiers monde ».

**COMMISSION « EDUCATION PERMANENTE » :**

Cette commission dont nous avons publié le mandat dans l'« Educateur », No 22, p. 512, a été convoquée en séance d'organisation le 9 octobre. Le Comité central procède rapidement à l'inventaire des problèmes qui pourront être traités par cette commission. Il y voit immédiatement deux tendances possibles qui pourraient pratiquement faire l'objet d'études par deux groupes principaux de ladite commission : la recherche d'une solution idéale, à long terme et qui tiendrait compte des possibilités offertes par l'université d'une part et d'autre part l'étude de solutions pratiques à court et moyen termes.

**ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS SPR :**

Le CC arrête l'ordre du jour de cette assemblée des délégués qui aura à trancher de l'important problème des structures. Il décide d'une marche à suivre quant à la procédure. Un document sera remis à tous les délégués.

**Pour l'ordre du jour et la convocation, prière de se référer à l'annonce publiée en début d'article.**

*FB.*

# vaud

**Toute la correspondance intéressant le Bulletin vaudois doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) à Jean Fluck, Valmont 1, 1010 Lausanne.**

## Jean Guignard

On connaît l'inimaginable accident qui a emporté Jean Guignard. Ce qui frappe dans le départ de notre ami, c'est justement cela, l'inimaginable. Mais cette fin si délibérément « anormale » semble indiquer précisément la présence d'un Destin se moquant de nos catégories. Il nous laisse accablés.

Mais Jean Guignard ne s'en serait pas étonné. « Qu'est-ce que tu veux, mon vieux, disait-il parfois, c'est ainsi ». Notre collègue comprenait le destin, et s'il ne se résignait pas toujours à ses coups, il les acceptait sans révolte. C'était là une de ces leçons qu'il savait nous donner, comme le rappelait Charles Bonifay à Montheron, en cette fin de juin.

Non que Jean Guignard aimât à faire preuve de son savoir. Personne n'était moins « pédant » que lui ; mais « honnête homme », curieux et informé de tout. Ses leçons, c'était une certaine attitude devant la vie, marquée au sceau d'une forte originalité.

Cette vie d'abord, comme il l'aimait ! Sous son apparence narquoise, il l'appréhendait avec finesse. On ne peut imaginer meilleure grâce rendu à Celui qui la lui avait donnée que la façon dont il jouissait de ses grâces : évasion vers les ailleurs, vers les terres de soleil surtout ; joies saines de la table ; merveilles de la technique ; l'amitié.

L'amitié surtout. Il en avait le culte. Ce fils de régent pauvre avait su goûter à beaucoup de nourritures, les terrestres et les spirituelles. Aucune trace de fausse vénération pour les unes, ni de mépris pour les autres. Tout était don pour lui, sans discrimination. Mais l'amitié était tout en haut.

« Il faut que nous nous voyions plus souvent », disait-il « quand nous nous rencontrions au chevet d'un ami malade ». Car l'abord déconcertant de Jean Guignard, c'était sa pudeur ; derrière, on découvrait le plus généreux des hommes avec des attentions, des intuitions qui en disaient long sur sa sensibilité et son grand cœur.

Il nous recevait en sa petite école de Montheron et c'était devenu très vite une habitude. « Les soirées de Montheron » se prolongeaient tard dans la nuit. Il fallait bien pourtant s'en aller une fois. Nous sortions dans la petite cour, l'air y était tiède ou frais, les forêts de sapins toutes proches, le ciel à la fois très près et très loin. Nous n'avions pas envie de rentrer et il ne se résignait pas à nous voir partir.

Cet ami fidèle fut aussi un membre à part entière de notre corporation. Jean Guignard ne manquait que rarement nos assemblées. Très représentatif de cette « base » dont on parle aujourd'hui, il s'y voulait présent, s'y sachant nécessaire.

*Georges Annen.*

## Exposition

**CLASSE DE DÉVELOPPEMENT DE TIVOLI A LAUSANNE**

Au collège d'Entre-Bois vient d'avoir lieu l'exposition de peintures, monotypes et céramiques de la classe de Tivoli.

On a pu y voir la somme du travail de plusieurs années. Et ce qui nous a frappé, c'en est la variété. Une variété qui, à aucun moment ne nous ferait dire : « Tiens, ça vient de la classe de Tivoli ». C'est là le fruit de la non-directivité, de la liberté accordée aux enfants qui permet à chacun de s'exprimer dans un langage d'où toute influence paraît absente.

Merci Curchod. Continue ! Et la prochaine fois, envoie une petite annonce pour l'« Educateur »... plus tôt que cette année. *JF*

## Correspondance scolaire

N'avez-vous plus de correspondants ou n'en avez-vous encore jamais eu ? Vous serez alors bien aise de pouvoir utiliser le formulaire ci-joint et de l'envoyer dûment rempli à

Mme Germaine DE CROUSAZ
Saint-Paul 8, **1004 Lausanne.**

Chaque maître pratiquant la correspondance scolaire, est enchanté de voir combien cet échange met de vie et d'intérêt dans une classe. L'élève s'applique plus que d'habitude, fait des recherches, cherche à rendre sa lettre et son dessin plus précis pour l'ami auquel il les destine.

**DEMANDE DE CORRESPONDANCE SCOLAIRE**
**(Souligner ce qui convient)**

Nom, prénom :
Adresse, téléphone :
Genre de classe tenue :
Effectif :
garçons,
filles
Echanges désirés : lettres collectives, lettres individuelles, textes libres, dessins, peintures, bandes magnétiques : vitesse photos, clichés, cinéma :
Autres vœux :

## Cours de musique sacrée

La commission de musique sacrée du IIIe arrondissement ecclésiatique de notre église réformée organise un cours destiné aux directeurs de chœurs, aux choristes, au corps enseignant, à tous ceux qui aiment la musique sacrée, les **6, 13 et 14 novembre 1971 à Aubonne.**

M. Edouard Garo, professeur à Nyon, en assumera la direction. Le programme comprend des œuvres se rapportant au temps de la Passion, en particulier le « Via Crucis » de Franz Liszt ; il sera exécuté en audition publique au temple d'Aubonne le dimanche 14 novembre à 20 h. 15.

Chaque collègue, tout spécialement de la Côte, est cordialement invité à y participer ; des bulletins d'inscription peuvent s'obtenir auprès de :
Roger Huguenet, instituteur
**1141 DENENS/Morges.**

## Rugby

**STAGE DES ÉDUCATEURS SUISSES**
dirigé par M. Henri Coupon (CTR Grenoble) **Lausanne 9 et 10 octobre 1971.**

**SAMEDI 9.10.71**

09.00 Rassemblement
Ouverture
**Lausanne, Restaurant Fantini, avenue de Cour 38 A**

09.30 Les règles du jeu :
Justification et analyse

14.00 Le joueur et la balle
— le jeu à la main
— le jeu au pied
— le jeu sans balle - attaque - défense

20.00 Réunion publique d'information
avec projection de films

**DIMANCHE 10.10.71**

08.30 Les phases statiques
— les mêlées
— la touche
— le coup de pied de pénalité
— le coup de pied franc

14.00 Le jeu de ligne (3/4)
Le jeu en pénétration (avants)

15.00 Match Challenge Laurent Membrez
Albaladejo - Vevey

16.30 Reprise du travail
Match à XV ou à XIII

18.00 Questions diverses et fin de stage

**INSCRIPTION :** Albaladejo RC - route d'Oron 60, Lausanne, avant le 2 octobre 1971.

## Postes au concours

**BALLENS, BIÈRE, BEROLLE et MOLLENS**
(Groupement scolaire) 1145 **Bière**
Institutrice primaire (début d'activité à Ballens).
Entrée en fonction : 21 octobre 1971.

**PENTHALAZ**
1305 **Penthalaz**
Maître de classe supérieure.
Entrée en fonction : immédiate.

**VALLORBE**
1337 **Vallorbe**
Institutrice primaire.
Entrée en fonction : 1er novembre 1971.

**YVERDON**
1400 **Yverdon**
Instituteur primaire.
Entrée en fonction : immédiate.


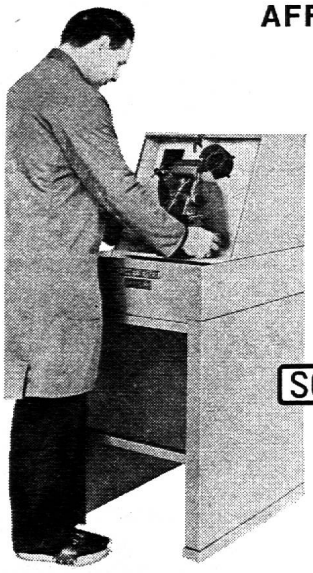

**AFFUTEUSE POUR OUTILS A MAIN**

Si vous enseignez le travail du bois, vous connaissez l'importance de l'affûtage pour un outil coupant. Avec la nouvelle affûteuse WSL pour outils à main, vous affûterez les ciseaux à bois et les fers de rabot, aussi vite et aussi bien qu'un spécialiste. Indépendante avec dispositif de refroidissement par eau. Deux positions aux angles de coupe désirés (différent pour les ciseaux ou les fers de rabot) qui restent constant jusqu'à usure complète de la meule.
Demandez une documentation complète sur la WSL, ou une démonstration sans engagement dans votre école.

SCHNEEBERGER

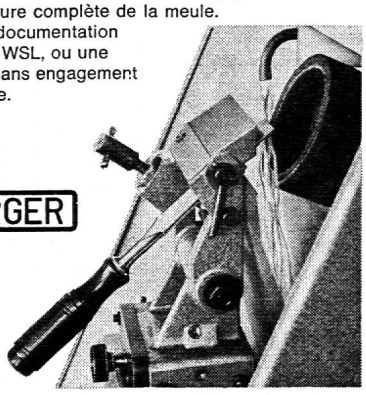

**W. SCHNEEBERGER AG MASCHINENFABRIK**
**4914 ROGGWIL BE TELEFON 063 - 9 73 03**

# XIIIe Séminaire d'automne de la SPV - 1971

**Lundi 25, mardi 26, mercredi 27 octobre 1971.**

Des places sont encore disponibles dans la majeure partie des cours, mais **hâtez-vous.**

**A. Liste des cours :** « Educateur » Nos 23 (2 juillet) et 26 (17 septembre) 1971.

**B. Programme détaillé :** consulter l'« Educateur » No 24 du 3 septembre 1971.

**C. Inscription :** utiliser le bulletin ci-après.

**D. Renseignements :** secrétariat SPV.

---

## INSCRIPTION AU XIIIe SÉMINAIRE DE LA SVP

A retourner au secrétariat SPV, chemin des Allinges 2, 1006 LAUSANNE, téléphone (021) 27 65 59, **avant le 4 octobre 1971.**

1. Inscription au cours No Titre :

2. Interne * Externe * 3. Affiliation à la SPV : oui * non *

4. Je verse le montant de Fr. au CCP 10 - 22 26 SPV * Je paierai le montant de Fr. au début du séminaire *

5. Au cas où mon inscription ne pourrait être prise en considération (effectif complet, cours supprimés, etc.), je m'annonce pour
le cours No Titre :
ou le cours No Titre :

6. NOM : PRÉNOM :

DOMICILE EXACT :
(lieu, rue et numéro postal)

No de tél. :

Année de brevet : Année de naissance :

* Biffer ce qui ne convient pas. Signature :

La bonne adresse pour vos meubles

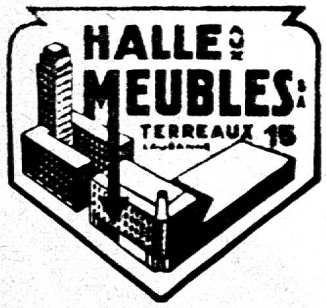


Choix de 200 mobiliers du simple au luxe

1000 meubles divers

AU COMPTANT 5 % DE RABAIS

Les paiements facilités par les mensualités depuis 15 fr. par mois

Etre à l'avant-garde du progrès c'est confier ses affaires à la

**Banque Cantonale Vaudoise**

qui vous offre un service personnel, attentif et discret.

genève

Tout article ou communiqué concernant la rubrique genevoise doit désormais être adressé au correspondant : Jean Mermoud, 12, chemin de la Grande-Gorge **1255 VEYRIER-GENÈVE**

## Convocation

**Les membres de la Société pédagogique genevoise sont convoqués en :**

**ASSEMBLÉE ADMINISTRATIVE ANNUELLE**
**le jeudi 14 octobre 1971, à 9 heures, à la salle des Fêtes de Thônex (chemin Tronchet, Moillesulaz).**

**ORDRE DU JOUR :**

1. Admissions, radiations.
2. Discussion du rapport d'activité du comité sur l'année écoulée. (Texte dans le présent numéro.)
3. Rapport sur l'exercice financier écoulé.
4. Rapport de la commission de vérification des comptes.
5. Discussion et vote de ces rapports ; approbation ou refus des comptes ; décharge au comité.
6. Fixation de la cotisation annuelle.
7. Election de la commission de vérification des comptes.
8. Exposé du président sur les problèmes pédagogiques actuels.
9. Nominations : membres honoraires retraités et membre d'honneur.
10. Désignation des délégués SPR.
11. Election du comité.
12. Ratification de l'élection du président et des vice-présidents.
13. Propositions individuelles et divers.

Dès la fin de l'assemblée, apéritif pour tous les membres présents.

**ATTENTION :**

L'assemblée administrative annuelle est OBLIGATOIRE pour tous les membres actifs sous peine d'une amende de 10 francs pour chaque membre absent qui n'a pas présenté une excuse reconnue valable par le comité (art. 13 des statuts).

Tout membre désireux d'appartenir au comité devra faire acte de candidature dans un délai de 8 jours après l'envoi de la convocation de l'AAA (art. 14).

Excuses et candidatures doivent être envoyées à : Rodolphe Grob, 33, route de Mategnin, 1217 Meyrin.

# Rapport du comité pour l'exercice 1970-1971

*Dans le but d'établir un contact plus étroit entre les membres de la SPG et son comité, ce dernier a décidé de publier, dans le présent numéro, le rapport d'activité pour l'exercice 1970-1971.*

*Nous souhaitons vivement que des questions nous soient posées au sujet de ce rapport, qu'un dialogue s'engage au niveau de l'assemblée, puisque l'étude et la discussion de ce document sont inscrits au point 2 de l'ordre du jour de l'AAA.*

*Nous aimerions toutefois, dans la mesure du possible, vous voir formuler vos questions par écrit et les adresser à Rodolphe Grob, pour le 7 octobre. Cette démarche devrait nous permettre de répondre avec la plus grande précision possible ; pour cela, il est souvent indispensable d'avoir un certain nombre de documents à disposition.*

*Il va sans dire que nous répondrons également aux questions posées le jour de l'assemblée !*

Pour le comité
J. Mermoud.

### 1. ACTIVITÉS DU COMITÉ

**1.1.** Le comité de la SPG s'est trouvé confronté, au cours de l'exercice écoulé, avec plusieurs problèmes très importants qui ont mobilisé la majeure partie de ses efforts.

La participation des enseignants à l'élaboration d'un plan d'études romand, la réévaluation transitoire des traitements, la situation nouvelle créée, dans l'enseignement enfantin notamment, par l'afflux croissant de candidats et tout récemment la formation continue des enseignants, ont exigé de la part des 15 membres du comité un travail considérable, qui n'a jamais connu de temps mort, sinon durant les vacances d'été.

Ainsi, 7 assemblées générales ont dû être convoquées et 9 séances des délégations ont été nécessaires pour qu'il soit possible de faire face aux exigences du courant pédagogique de ces derniers mois.

Ce ne sont pas moins de 27 séances du comité qui ont été tenues entre octobre 1970 et octobre 1971, sans compter les séances des diverses commissions, les rencontres avec les commissions parlementaires, les assemblées SPR et, en ce qui concerne le président, les séances de la conférence des présidents.

**1.2.** Il n'appartient pas au comité d'établir s'il a ou non rempli son mandat. Il a conscience de certaines lacunes dans son activité, qui s'explique d'ailleurs aisément. Il devient en effet, de plus en plus difficile, malgré les améliorations apportées aux conditions de travail des membres du comité, à celles du président notamment (décharge de classe un après-midi tous les 15 jours, aux frais de la SPG), de répondre au fur et à mesure aux sollicitations qui proviennent des diverses instances avec lesquelles la SPG est en contact.

Le rythme auquel se succèdent les diverses études que doit entreprendre le comité rend difficile une répartition vraiment efficace des tâches.

Trop d'entre elles, matérielles surtout, classements, dactylographies, achats, doivent être assumées par les membres du comité. Certaines d'ailleurs ont dû être laissées en suspens faute de temps, c'est le cas, par exemple, des archives qui ne sont plus complétées depuis plusieurs mois.

S'il est encore trop tôt pour imaginer une véritable réorganisation du fonctionnement de notre association corporative, il est évident que dans les années à venir, des solutions devront être trouvées pour que le comité puisse vraiment remplir son mandat. Il conviendra peut-être d'engager des collègues, en les rémunérant, pour accomplir certains travaux.

**1.3.** Les services très appréciables rendus par Mme Cornioley, notre dévouée secrétaire, qui fait tout ce qui lui est possible pour faciliter la tâche du président, ainsi que la compétence et la ponctualité avec lesquelles Mme Müller s'occupe du fichier des membres méritent nos très vifs remerciements.

## 2. EFFECTIFS, ASSEMBLÉES, « ÉDUCATEUR »

### 2.1. Effectifs

**2.1.1.** La SPG compte au 15 septembre 602 membres. Il est à noter qu'un effort considérable a été accompli cette année et que l'appel que nous lancions l'an dernier a été entendu. Nous dépassons enfin le cap des 600 membres, ce qui représente environ 80 % du corps enseignant breveté.

**2.1.2** Le recrutement doit encore être intensifié ; trop de personnes bénéficient des avantages acquis sans se décider à payer leur part du prix qu'il faut investir pour les obtenir. S'il est admissible que tout un chacun ne participe pas à la vie de la société, nous pensons notamment aux mères de famille, il n'est pas tolérable qu'autant de nos collègues (environ 20 %) vivent en parasites, en marge de notre société.

**2.1.3.** Comme chaque année, une séance d'information a été organisée à l'intention des nouveaux brevetés, séance qui nous a permis d'enregistrer l'adhésion de 113 nouveaux membres.

**2.1.4.** A la suite du succès de nos tractations concernant nos traitements, une lettre a été adressée à tous nos collègues non affiliés. Cette lettre a eu un effet assez décevant, compte tenu du travail considérable qu'a nécessité la constitution de la liste des personnes à contacter. Il s'agit là d'une démarche qui ne peut être tentée qu'une fois tous les deux ans, en raison du temps et du nombre de personnes qu'elle demande.

**2.1.5.** Nous avons eu le plaisir d'enregistrer l'adhésion de nombreux maîtres de disciplines spéciales ce qui ne peut que contribuer à lier nos intérêts respectifs et à équilibrer notre école.

### 2.2. Les assemblées

**2.2.1.** La procédure choisie par le comité pour l'examen des projets de programmes du plan d'études romand (CIRCE) a provoqué la mise sur pied d'assemblées générales à raison de une par mois environ.

**2.2.2.** La fréquentation de ces assemblées générales, très satisfaisantes jusqu'au mois d'avril, est redevenue très décevante en fin d'année.

**2.2.3. L'assemblée plénière** du 30 novembre 1971, organisée conjointement avec l'Union du corps enseignant secondaire genevois a connu un record de participation. La discipline manifestée lors des votes, la volonté affichée par le corps enseignant primaire et enfantin pour que soit reconnue l'importance de sa tâche, a très vivement impressionné nos collègues secondaires et les observateurs répartis dans la salle.

La SPG est sortie de cette séance renforcée et considérée. Les résultats obtenus sur le plan des traitements en sont une première preuve tangible.

**2.2.4.** Les décisions prises lors des assemblées générales ordinaires, celles notamment concernant les projets de programmes ont permis à nos délégués à CIRCE d'intervenir avec conviction : ils savaient qu'ils ne défendaient pas des idées personnelles et qu'ils représentaient la masse des enseignants. Aussi ont-ils pu grandement peser sur les décisions finalement arrêtées par la Conférence interdépartementale.

**2.2.5.** Au cours des assemblées générales, les rapports CIRCE suivants ont été discutés :

Education musicale, éducation artistique, travaux à l'aiguille, travaux manuels, étude du milieu, notions de sciences, géographie, histoire, éducation des perceptions et école enfantine. Par contre, il n'a pas été possible, en raison du calendrier du CIRCE d'aborder les programmes d'écriture et de mathématique pour lesquels il faudra que le comité, sur la base de remarques adressées par écrit, prenne position.

En ce qui concerne le programme de français, une assemblée générale est fixée fin octobre ou début novembre.

**2.2.6.** L'assemblée de décembre, consacrée aux études pédagogiques a été marquée par la présence des candidats à l'enseignement. Ceux-ci ont pu s'exprimer, donner leur avis, sans qu'il leur soit possible toutefois de prendre part aux votes.

**2.2.7.** Il est très agréable de relever la constante courtoisie qui a régné au cours de ces diverses assemblées et la haute tenue des interventions. L'esprit constructif qui anime de telles séances est un stimulant précieux pour le comité.

**2.2.8.** Les assemblées générales restent actuellement le mode d'échange le plus efficace entre membres et comité. Il est indispensable que chacun fasse son possible pour y assister. Rappelons qu'en adhérant à la société, chaque membre s'engage à les fréquenter aussi assidûment que possible.

### 2.3. L'« Educateur »

**2.3.1.** Informer les membres de la SPG au moyen de l'« Educateur » est une tâche difficile et ingrate : 10 jours sont nécessaires entre le moment où un article est expédié et le moment où il paraît.

D'autre part, les accords convenus avec la Direction de l'enseignement primaire sont précis et ne permettent pas, de part et d'autre, une diffusion de renseignements trop hâtive ; enfin les collaborateurs sont rares : cette année, seuls 10 articles ont paru en tribune libre.

**2.3.2.** M. Jean Mermoud, chargé de l'information pour l'« Educateur », ne peut à lui seul, assumer cette tâche. Il convient, en effet, de remarquer que ce travail n'est pas compris dans la fonction de membre du comité et nécessite, en plus des nombreuses heures consacrées au travail de routine, plusieurs jeudis ou samedis après-midi par mois.

**2.3.3.** Même en dédoublant, l'an prochain, ce poste, il est évident qu'en période de surcharge, comme cette année, personne ne devrait s'étonner de trouver parfois la chronique genevoise vide.

**2.4.** A plusieurs reprises, les délais d'impression de l'« Educateur » ont contraint le comité à adresser aux membres des documents urgents, notamment à la veille de Noël en raison d'événements nouveaux concernant la revalorisation. De tels envois doivent rester exceptionnels et relèvent toujours de circonstances urgentes.

De même que les articles de l'« Educateur », ils ne provoquent que fort peu de réaction et le comité a souvent de la peine à savoir ce que pensent les membres de telle ou telle mesure annoncée.

**2.5.** Des affiches ont été envoyées aux maîtres principaux des grandes écoles pour signaler au corps enseignant l'importance de l'assemblée plénière du 30 novembre dernier et du Centre de formation du Pâquier. Ce mode de signaler l'urgence d'un événement ou d'un problème doit encore être exploité et amélioré.

## 3. RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS GENEVOISES

### 3.1. Association des maîtres suppléants de l'enseignement primaire

La situation nouvelle créée par ce qu'on a appelé la pléthore du personnel enseignant, et la menace très nette qu'elle crée pour les collègues suppléants ont incité l'AMSEP et la SPG à définir une politique commune.

Déjà engagés dans une voie de collaboration efficace depuis plusieurs mois, les comités des deux associations ont accepté, avec l'accord des assemblées générales respectives, une nouvelle forme de séance des délégations avec le Département de l'instruction publique ; dès cette année, 2 représentants de l'AMSEP siègeront avec les délégués de la Direction de l'enseignement primaire et ceux de la SPG à ces séances ; une convention interne règle les compétences respectives d'intervention de l'AMSEP et de la SPG.

### 3.2. L'Union du corps enseignant secondaire

**3.2.1.** L'événement le plus marquant d'une longue collaboration avec les collègues de l'enseignement secondaire aura été sans conteste l'organisation de l'assemblée plénière du 30 novembre 1970, à l'aula de l'Université. Le succès de cette manifestation, son importance n'ont échappé à personne.

**3.2.2.** Cette séance, pourtant, n'aura été que l'aboutissement d'un travail de longue haleine entrepris par les comités des deux associations, travail qui aura convaincu chacun des partenaires de la nécessité de faire cause commune. C'est ainsi que le principe de rapprochement des traitements entre les ordres d'enseignement a été admis comme une des conditions d'une réelle revalorisation de l'enseignement.

**3.2.3.** Les accords intervenus en matière de traitements entre les deux associations ont conduit à des informations réciproques très précieuses, à l'élaboration de principes d'action communs extrêmement efficaces.

**3.2.4.** Il est à souhaiter que les rapports existants entre représentants des divers ordres d'enseignement soient renforcés encore, qu'ils soient inscrits dans les activités de routine des associations permettant ainsi, peut-être, dans l'avenir d'aboutir à une fédération des enseignants sur le plan genevois.

### 3.3. Le Cartel intersyndical

**3.3.1.** Le cartel, qui groupe les diverses associations d'employés de l'Etat, appuyant les revendications des enseignants en matière de traitements, a joué un rôle déterminant dans l'aboutissement de nos tractations avec le Conseil d'Etat.

**3.3.2.** Sa principale préoccupation pourtant reste la réévaluation des fonctions dont l'échéance est fixée au 1er janvier 1973.

Inquiet du retard dans le plan d'exécution des diverses démarches de cette opération d'envergure, le cartel est intervenu à plusieurs reprises pour que soit accélérée la mise sur pied des organes compétents. Il semble qu'enfin la machine soit lancée ; il convient maintenant qu'elle soit contrôlée et que les commissions paritaires prévues puissent exercer leur rôle.

**3.3.3.** Les représentants de la SPG au comité du cartel, Yolande Rial et Rodolphe Grob, ont assisté à 3 entrevues avec le Conseil d'Etat ou la Commission du budget du Grand Conseil. Jean Mermoud, représentera, dès septembre 1971, le corps enseignant à la commission paritaire traitant des problèmes financiers découlant de la réévaluation des fonctions.

**3.3.4.** Sur le plan interne, le cartel doit, cet automne, se décider quant à son organisation. Le problème épineux qu'il doit résoudre est celui de l'admission ou non de groupements de fonctionnaires non syndiqués.

En cette période déterminante pour le statut professionnel de tous les employés de l'Etat, il paraît essentiel que le cartel continue d'être le seul interlocuteur du Conseil d'Etat et que la dispersion des forces et des intérêts ne conduisent pas à un affaiblissement de la fonction publique.

### 3.4. Groupe romand d'école moderne, section genevoise

**3.4.1.** Les contacts amicaux qui lient la SPG à ce groupe de pédagogues enthousiastes, par ailleurs membres de la SPG, fait apparaître le besoin d'une information réciproque. Il semble, en effet, que trop souvent, l'on réagisse par des idées toutes faites, périmées de surcroît, notamment à la suite d'articles de presse ou de prises de position d'associations de parents au sujet de l'école moderne ou de l'école « traditionnelle ».

Une collaboration plus étroite entre SPG et membres du GREM doit être recherchée, sans que l'autonomie du groupe genevois d'école moderne soit mise en péril.

## 4. RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS ROMANDES ET SUISSES

### 4.1. SPR

**4.1.1.** L'année 1971 a vu entrer en fonction les collègues Ginette Bain, Yvon Brun, José Jaecklé et Marc Marelli en tant que membres du bureau exécutif SPR et J.-J. Maspéro accéder à la présidence de la SPR. Dans un discours d'intention, prononcé lors de l'Assemblée des délégués, de février dernier, à Genève, la politique future de la SPR fut remarquablement définie.

**4.1.2.** Déjà représenté à CIRCE, depuis septembre 1971, le corps enseignant, à la suite de l'intervention de la SPR, participera, dès septembre 1972, par l'intermédiaire de 6 délégués, à la réflexion sur les objectifs et les structures scolaires romands.

**4.1.3.** Le travail accompli par les représentants du corps enseignant à CIRCE, porte indéniablement ses fruits. Le collègue Jean Marguet, membre genevois de la délégation SPR, avec ses 5 collègues des autres cantons, jouent un rôle prépondérant dans l'élaboration d'un programme adapté à notre époque et tenant compte des intérêts des élèves avant tout.

Plusieurs projets de programmes ont ainsi déjà été considérablement modifiés à la suite de leurs interventions.

**4.1.4.** On peut constater que le principe de la participation des enseignants est admis. La SPR travaille pour qu'il soit mis en application dans tous les domaines où le point de vue des enseignants doit être exprimé.

**4.1.5.** Sur le plan interne, la réorganisation projetée par la commission dite des « structures SPR » à laquelle ont collaboré, avec compétence, A. Notz et P. Haubrechts, est actuellement en discussion. Des décisions devraient être prises au cours de l'automne 1971.

**4.2.** En cours d'année, les statuts de FORMACO (formation continue) et du KOSLO (Conférence des enseignants suisses) ont été acceptés en assemblée générale.

**4.3.** L'appel lancé aux membres genevois pour le financement de l'Institut de formation continue du **Pâquier** a permis de réunir la somme de Fr. 4405.—.

**4.4. La Conférence des présidents**

**4.4.1.** Mise sur pied l'an dernier, la Conférence des présidents a été reconnue en tant qu'interlocuteur par la Conférence des chefs des Départements de l'instruction publique.

**4.4.2.** Elle a permis de nouer des relations efficaces avec les enseignants secondaires de Suisse romande et a incité ces derniers à se doter d'une organisation comparable à la SPR.

**4.4.3.** De nombreuses interventions ont abouti à l'adoption de mesures communes à tous les cantons et aux divers ordres d'enseignement : une harmonisation nécessaire en bien des domaines mais qui doit toujours rester cause de progrès et non de recul par rapport aux avantages acquis.

## 5. DÉFENSE DES MEMBRES

**5.1.** Statutairement, la défense de membres menacés dans leur activité professionnelle figure au point 1 des buts assignés à la SPG.

**5.2.** Il faut constater que les interventions du comité pour défendre un collègue ont été rares. En effet, 2 cas seulement se sont présentés.

**5.2.1.** L'un semble avoir été réglé à la satisfaction de l'intéressé et a permis l'éclaircissement de la situation avec la Direction de l'enseignement primaire, au niveau des principes (enseignement du chant).

**5.2.2.** L'autre, au contraire, est resté une affaire assez obscure pour le comité qui, à aucun moment, n'a eu en main les données nécessaires à une intervention efficace.

Contraint de se prononcer à la suite d'articles de presse de nature souvent polémique, le comité a cherché à maintenir la situation dans un état qui permettait une issue digne à toutes les personnes impliquées. Tâche ingrate, parce qu'elle ne pouvait donner satisfaction totale à personne, tâche difficile, parce qu'il fallait faire face à des prises de position déjà passionnellement arrêtées.

**5.3.** Il faut bien l'admetttre, le comité en est nécessairement réduit à jouer un rôle de conciliation lorsque chacun, dans un conflit, s'est déjà avancé au-delà des limites normales d'un dialogue, ou lorsque certaines décisions ont déjà été prises de manière irréversible.

**5.4.** Si, de surcroît, on attend de lui une intervention efficace, ferme, tout en négligeant de lui donner les documents et informations demandés, il va de soi que la tâche devient impossible.

**5.5.** S'il est évident pour tout le monde que l'on ne peut alerter le comité pour les pécadilles routinières, il est par contre indispensable qu'il soit informé le plus vite possible d'une situation en voie de détérioration.

**5.6.** Il convient enfin de préciser le niveau des compétences : certains problèmes peuvent et doivent être réglés dans le cadre de l'école, d'autres directement avec l'inspecteur.

Les interventions de la SPG doivent se limiter au niveau de la Direction de l'enseignement primaire et du chef du Département. Il est bien évident qu'au moment où un rapport est transmis à ce niveau, la SPG doit en être informée si elle veut prévenir des réactions pénibles.

## 6. DÉFENSE PROFESSIONNELLE COLLECTIVE

**6.1.1. Les traitements**

L'année 1970-1971 a vu se concrétiser les efforts de nombreux mois et se réaliser des vœux anciens de plusieurs années. Les augmentations moyennes obtenues avec effet rétroactif au 1er janvier 1971, de l'ordre de 11 % dans l'enseignement enfantin, de 10 % dans l'enseignement primaire, sont l'aboutissement de tractations commencées en 1968, reprises activement dès février 1970. Les écarts moyens avec les collègues secondaires ramenés de 26 % à 21 % répondent à des revendications que ni la revalorisation de 1964, ni les revendications antérieures n'avaient pu satisfaire. Les succès obtenus sont dus, et cela est essentiel, à la collaboration et au soutien de l'Union du corps enseignant secondaire genevois (UCESG), et plus particulièrement à son président, M. Della Santa.

Le soutien du Cartel intersyndical ne peut être sous-estimé.

**6.1.2.** La revalorisation de l'enseignement enfantin a nécessité une attention redoublée, tant est difficile de ramener à de justes proportions, l'importance des titres. Il aura fallu une double intervention pour que soient relativement satisfaites les revendications légitimes des maîtresses enfantines. Ces longues tractations auront permis de constater la nécessité de mieux faire connaître leur fonction généralement sous-estimée.

Un effort considérable d'information est à faire à ce sujet avant la réévaluation de la fonction publique de 1973.

**6.1.3.** L'augmentation des traitements de cette année ne doit pas faire oublier l'échéance de 1973. Ce qui a été acquis ne doit en aucun cas être remis en cause lors de l'évaluation qui aura lieu ces prochains mois.

On sait que l'UCESG a accepté les augmentations de 1971 qu'assorties de dispositions intéressantes quant à la formation continue et qu'en tant qu'étape vers le plus haut niveau des traitements suisses. Ce plus haut niveau suisse, le corps enseignant primaire et à plus forte raison le corps enseignant enfantin l'a déjà atteint (ou presque). Il sera donc tentant pour les pouvoirs publics de laisser les enseignants des premiers degrés stagner, avec pour conséquence un accroissement des écarts. Cela ne devra en aucun cas se produire. Toute demande qui ne tendra pas à une égalisation des ordres d'enseignement sur le plan des traitements ne peut que retarder un mouvement général dont le sens est illlustré par les pays nordiques.

**6.2. Le perfectionnement du corps enseignant**

**6.2.1.** Les conditions nouvelles faites aux enseignants secondaires, les promesses faites au corps enseignant primaire lors des tractations à propos des traitements, devaient conduire les délégations à aborder le perfectionnement des enseignants primaires et enfantins.

Un premier rapport élaboré par le comité est actuellement entre les mains de la Direction de l'enseignement primaire. Il contient un certain nombre de propositions allant du recyclage à l'année d'étude de congé. L'Assemblée générale de fin octobre permettra de faire le point à ce sujet.

**6.3. Le recrutement du personnel enseignant**

Le rapport remis à la SPG en février sur la situation du personnel enseignant a marqué le début d'une nouvelle époque. Pour la première fois depuis 25 ans, apparaissait la menace d'un excédent de personnel, excédent devant se manifester dans le secteur enfantin et spécialisé d'abord, dans le secteur primaire d'ici 4 ou 5 années.

**6.3.1.** Deux causes surtout à cette nouvelle situation :

— une stabilisation de la courbe de natalité dès 1967-1968 ;
— un afflux massif de candidats à l'enseignement, afflux provoqué, entre autres, par une campagne de recrutement intense et par des mesures d'urgence adoptées en temps de pénurie.

**6.3.2.** S'il était facile de freiner les inscriptions à l'entrée des études pédagogiques par la suppression des mesures d'urgence telles les dérogations relatives à l'âge et à la nationalité, ou par l'arrêt immédiat de propagande à l'étranger, il était plus difficile de proposer des mesures propres à régulariser la situation tout en valorisant la profession.

**6.3.3.** C'est ainsi que l'exigence « maturité » pour tous les enseignants, donc pour les maîtresses enfantines aussi, a été difficile à admettre. Si, en effet, tout un chacun semblait convaincu de la logique du principe, personne, la SPG mise à part, ne pensait opportun d'introduire une telle mesure dès 1971. Il fallut de nombreux calculs, des graphiques, une démonstration irréfutable pour que la politique de la SPG fut suivie par les autorités et que la mise en application en soit proposée avec effet immédiat.

**6.3.4.** La SPG admettait cependant que soient respectés les engagements pris par la Direction de l'enseignement primaire vis-à-vis de personnes actuellement en voie de formation, soit dans les écoles secondaires supérieures, soit dans le cycle d'études prévues pour l'obtention de l'attestation de culture générale.

**6.3.5.** C'est dans la même optique que la SPG acceptait que soient titularisées dans leurs fonctions 24 jardinières d'enfants. Des difficultés dues à l'interprétation de textes devaient changer les intentions du Département de l'instruction publique et obliger le comité à intervenir vigoureusement pour que ces 24 collègues obtiennent le statut promis. Aucune solution n'est encore trouvée à ce problème.

**6.3.6.** Il est fort probable que les mesures proposées jusqu'à présent, l'exigence d'une maturité notamment (qui ne sera efficace que dans 3 ans seulement), nécessiteront dans la période transitoire et sans doute au-delà, des mesures plus sélectives encore du type concours d'admission. Il s'agira pour la SPG et les autorités de déterminer quels barrages devront être institués, le seront-ils en cours d'études ? avant les études pédagogiques ? quelle forme prendront-ils ?

Les délais pour qu'une réponse soit donnée aux diverses questions posées par le problème de l'excédent de personnel ont été fixés au 31 décembre de cette année.

**6.4. Passages des maîtres primaires au CO**

Avec la dernière septième primaire passant au CO il y a deux ans, s'achevait pratiquement la possibilité pour un enseignant d'accéder à l'enseignement secondaire inférieur, sans acquérir une licence.

En même temps, l'acquisition d'un titre universitaire devenait plus difficile.

A la suite de la lettre adressée par la SPG au chef du Département, certaines dispositions sont actuellement envisagées. Les unes concernent des conditions améliorées d'acquisition de licence (pour les enseignants déjà titulaires d'une demi-licence), les autres devraient permettre aux instituteurs engagés avant la réorganisation de l'enseignement genevois et sa mise en application, d'enseigner dans les degrés qui seraient restés primaires sans la création du CO.

**6.5. Les études pédagogiques**

**6.5.1.** L'Assemblée générale du 8 décembre a été suivie, en raison de l'urgence d'autres sujets, d'une séance des délégations, en mai seulement.

De nombreuses propositions contenues dans le rapport, avaient déjà été retenues par la Direction des études pédagogiques ; d'autres étaient en voie de réalisation.

Cependant, il apparut clairement que de nouvelles discussions seraient nécessaires pour que soient prises des mesures satisfaisantes.

Il est bien évident que la nouvelle situation créée par l'excédent du personnel enseignant modifie considérablement les conclusions auxquelles étaient parvenues la SPG et sa commission. Un dialogue permanent entre association professionnelle et Direction des études pédagogiques doit être institué. Le début de l'exercice 1971-1972 permettra l'instauration de cet échange continu d'informations et de points de vue.

**6.5.2. L'Ecole de psychologie et des sciences de l'éducation (EPSE, anciennement ISE)**

La crise grave que connaît l'ancien institut, sa réorganisation et son avenir, ne peuvent laisser indifférent le corps enseignant. Assumant une partie de la formation professionnelle des instituteurs et maîtresses enfantines, donnant à cette formation un niveau universitaire, l'ISE était une valorisation importante de la profession.

Mis en question, agité de mouvements divers, souffrant de déséquilibre (entre psychologie et pédagogie notamment), désorganisé par le départ de personnalités marquantes, l'institut ne pouvait plus assumer dans des conditions valables la formation des futurs enseignants, faute surtout de savoir ce qu'il devait leur apporter et comment il devait le faire.

Inquiète de cette évolution, la SPG s'est intéressée de très près aux mesures envisagées, entrant notamment en contact avec plusieurs responsables.

Si des solutions provisoires ou définitives ont été arrêtées, il convient de dire que la SPG n'a pourtant pas été associée à ces décisions et que l'insistance avec laquelle sa participation a été demandée n'a pas porté ses fruits, pour l'instant du moins. Les résolutions votées par le corps enseignant à ce sujet sont pourtant nettes et certaines décisions prises sans qu'on en ait tenu compte risquent d'être contestées ultérieurement au préjudice de la formation des candidats.

## 7. DÉFENSE DE L'ENSEIGNEMENT

**7.1. Le plan d'études romand**

**7.1.1.** En 1968, il sembla nécessaire à une centaine d'enseignants d'adresser une pétition au comité pour que le PE soit allégé et modifié, tant ce PE paraissait intouchable.

Depuis l'an dernier, tout est remis en question.

Jamais il n'aura été possible d'en prendre autant conscience que lors des 6 assemblée consacrées à l'étude des projets de programmes.

La mathématique moderne a été introduite, le français prend un visage nouveau, les disciplines d'éveil sont fondues dans une étude de l'environnement, les activités artistiques et manuelles sont rapprochées...

**7.1.2.** Le rôle très récent joué par les associations dans ces bouleversements est prépondérant.

Ce rôle demande cependant une préparation minutieuse. Sur le plan genevois, il a été grandement facilité par le rapport « Matières à enseigner » achevé en juin 1970. Les idées émises dans ce rapport ont chaque fois été confrontées avec le projet CIRCE concerné, en assemblée générale, les membres déterminant le point de vue genevois.

Une séance de synthèse, réunissant délégués et président, permettait de coordonner les tendances cantonales en vue d'une politique commune des enseignants romands.

Il convient, en effet, que les délégués SPR défendent le point de vue des enseignants dans leur majorité, et non pas des positions particulières.

**7.1.3.** Cette participation efficace ne doit cependant pas nous cacher qu'il sera difficile d'éviter la surcharge des programmes, surcharge inhérente à l'élaboration du plan d'études par disciplines.

**7.1.4.** Il sera difficile également d'accorder ce nouveau PE avec les réformes inévitables de l'organisation scolaire. De nombreux problèmes surgissent en effet : devoirs à domicile, activités surveillées, passage d'un degré à l'autre, notes, etc., problèmes qui ne seront pas faciles à résoudre avec un PE trop lourd et impératif.

### 7.2. Les expériences scolaires

**7.2.1.** Depuis deux ans, un certain nombre d'expériences ont été tentées à la suite d'interventions de la SPG, expériences dont il n'a pas toujours été possible de tirer des informations concluantes.

Ainsi, il semble qu'il soit encore prématuré de tirer une conclusion de l'affectation de psychologues scolaires dans trois écoles.

De même, est-il trop tôt pour faire le bilan de l'essai « maîtres de disciplines spéciales à la carte ».

**7.2.2.** Ces quelques expériences, souvent obtenues après de longues discussions, ne suffisent plus. Tout le monde en est maintenant conscient. Réunis en séminaire de plusieurs jours, l'an dernier, les inspecteurs et la Direction de l'enseignement primaire devaient reprendre, entre autres, bon nombre de thèmes abordés par la SPG et aboutir à des conclusions souvent très proches.

Toute une série d'études, plusieurs nécessitant une expérience pratique, devaient dès lors être entreprises. Sans encore parvenir à un véritable plan d'expériences, il a été décidé d'aller de l'avant, réserve faite de l'avis du corps enseignant concerné.

**7.2.3.** Plusieurs circonscriptions ont ainsi été déclarées expérimentales et des séances organisées à l'intention des maîtres et maîtresses intéressées. Encore timides, se déroulant selon une procédure souvent maladroite, ces expériences doivent permettre de faire face à une évolution inéluctable mais qui ne doit cependant pas se disperser ni répondre à des impératifs démagogiques.

**7.2.4.** Il n'est plus temps de céder à toutes les modes, à toutes les nouveautés.

Députés, journaux, associations de parents, groupements divers, clubs de toutes sortes, cherchent à imposer à l'école leur type de progrès.

Si tous voulaient les mêmes réformes, si tous parlaient au nom du bien (mais quel bien !) de l'enfant, il serait facile d'arriver à un enseignement idéal ; il se trouve cependant que les réformes proposées sont contradictoires, qu'elles tendent à la satisfaction d'aspirations particulières et que les introduire toutes conduirait inexorablement à l'anarchie pédagogique.

L'expérimentation doit permettre, imparfaitement sans doute, de faire des choix, de sauvegarder une certaine cohérence. Un plan doit maintenant être établi, plan des priorités, plan de répartition entre circonscriptions. Il nous paraît plus important, cependant, de comprendre ceci : aucune expérience, et à plus forte raison, aucune réforme ne peut vraiment aboutir à des résultats concluants, sans l'adhésion et l'enthousiasme du corps enseignant.

Trop souvent encore, on a dû constater qu'aux yeux de beaucoup, l'enseignant est un exécutant auquel il suffit de donner des ordres et des consignes ; tant que sévira un tel état d'esprit, aucun miracle ne se produira.

### 7.3. Associations de parents

**7.3.1.** 1970-1971 marquera un tournant pour les associations de parents. Déjà représentées, sans être organisées, au sein de la Conférence de l'instruction publique, 24 d'entre elles sont maintenant reconnues par le Département et il semble que l'on s'achemine vers leur « cartellisation ».

**7.3.2.** Il est apparu nettement, au cours de l'année passée, que la nouveauté même des rapports qui s'établissent, pose des problèmes difficiles à résoudre. Les compétences respectives des associations de parents, des enseignants et de leurs associations, de l'autorité scolaire, des pouvoirs publics enfin, doivent être définies.

**7.3.3.** Il est en effet, tentant pour les uns et les autres d'utiliser la force nouvelle que constituent les groupements de parents pour faire triompher certaines idées, méthodes, attitudes, ou bien pour faire aboutir certaines revendications.

Par ailleurs, il est évident que certains groupes de parents vont essayer d'imposer des réformes qui n'ont de valeur que localement et qui risquent, par leur généralisation, de perturber la vie scolaire d'autres communes qui n'en voient ni la nécessité, ni l'opportunité.

**7.3.4.** Le comité, tout en se félicitant d'une collaboration entre parents en enseignants, est convaincu de l'urgence et de la nécessité d'arriver à des accords satisfaisants, permettant de sauvegarder la liberté d'action de chacun. L'appartenance d'un instituteur à une association de parents, ou sa collaboration occasionnelle, doivent faire l'objet d'une discussion. Plusieurs cas récents incitent à poser ces problèmes. Une assemblée générale permettra de prendre position à propos de certains aspects de cette situation nouvelle.

**7.3.5.** Une prise de position du comité a déjà été nécessaire : interrogé au sujet de la création dans une commune d'une filière « école active » parallèle à « l'école traditionnelle », ceci après l'intervention auprès du Département d'une association de parents, le comité, considérant, entre autres arguments, la concurrence ainsi introduite entre enseignants (les parents revendiquant le droit de choisir la classe pour les enfants), considérant par ailleurs l'illogisme de séparer ainsi tradition et modernisme, a donné un préavis négatif, préavis suivi par la Direction de l'enseignement primaire et le chef du Département.

**SUITE DE CE RAPPORT PAGE : 673**

**SUITE DU RAPPORT PAGE 664**

**7.4. Education routière**

**7.4.1**. Proposée par M. R. Guidini, député, une loi concernant l'éducation routière a été acceptée par le Grand Conseil. Bien que convaincu de l'importance d'une éducation routière poussée, le comité s'est opposé, lors de son audition devant la commission du Grand Conseil chargée d'étudier ce projet de loi, à l'obligation qui serait faite au corps enseignant de dispenser régulièrement des heures d'enseignement en la matière.

L'argument principal de cette opposition faisait état de la multiplication dangereuse des tâches dévolues à l'enseignant qui voit grossir démesurément la charge des notions qu'il lui revient d'inculquer.

**7.4.2.** La loi étant votée deux représentants de la SPG ont été désignés au sein de la commission consultative permanente d'éducation routière. Il s'agit de Mlle Pilet et de Mme Meyer de Stadelhofen.

**7.5. Semaine de 5 jours**

C'est également à la suite de la motion d'un député que l'assemblée a été consultée à propos de la semaine de 5 jours.

Contrairement aux collègues vaudois qui se sont prononcés, à une très large majorité, pour l'introduction de cette nouvelle répartition du temps, le corps enseignant genevois a souhaité que faute d'arguments vraiment péremptoires, on reste à l'horaire actuel.

Le comité sera amené à développer ce point de vue devant la commission de l'éducation du Grand Conseil, cet automne encore.

**7.6. Cours de premiers soins**

Ces cours organisés par la Direction de l'enseignement primaire, à la suite d'une intervention SPG (sur proposition de Mme Wicky) ont connu un succès considérable. Tous les responsables des soins ont pu être convoqués, sur les heures scolaires et ont été, semble-t-il, très satisfaits de la formule et du contenu des cours.

**7.7. Fonds scolaires**

Le problème des fonds scolaires, des collectes du type « sou du mois », etc., font l'objet actuellement de discussions entre la Direction de l'enseignement primaire et la SPG.

Les propositions de la SPG tendent à développer, à généraliser la distribution de matériel subventionné et à attribuer une somme annuelle fixe à chaque enseignant pour les achats que l'économat ne saurait prévoir.

La Conférence des inspecteurs s'est également penchée sur le problème. Des décisions ne devraient pas tarder à intervenir.

**7.8. Lieux des cours de perfectionnement**

Systématiquement organisés à Geisendorf jusqu'à cette année, ces cours sont progressivement décentralisés, à Carouge notamment, pour tenir compte des difficultés de déplacement des collègues de la rive gauche.

**7.9. Matériel didactique**

Dotées dès septembre d'une méthodologie pour la mathématique des premiers degrés, les maîtresses enfantines se virent contraintes de confectionner en hâte un matériel abondant.

Le comité, après discussion avec la Direction de l'enseignement primaire, décida l'élaboration puis la distribution rapide, aux frais de la SPG, d'une dizaine de jeux permettant d'attendre ceux du Département.

Il faut souligner la collaboration ainsi établie entre la Direction de l'enseignement primaire et la SPG.

**8. COMMISSIONS**

**8.1**

L'exercice 1970-1971 a marqué un temps d'arrêt pour les commissions SPG. Deux d'entre elles seulement ont tenu des séances. Une troisième, celle des maîtres principaux, vient d'être reconstituée.

**8.2 Matières à enseigner**

Le rapport publié en juin 1970 par la commission des matières à enseigner, a constitué la base de l'étude de tous les projets de programmes CIRCE.

La commission s'est donc réunie sept fois pour préparer les assemblées ; il était, en effet, essentiel que les membres puissent prendre position sur des options fondamentales pas toujours faciles à faire apparaître. Avec l'étude du programme de français et d'éducation physique, la commission aura achevé un travail considérable.

Que tous ses membres en soient chaleureusement remerciés.

**8.3 Etudes pédagogiques**

Cette commission n'a été réunie que quatre fois. Il s'agissait surtout de préparer l'assemblée générale du 8 décembre et les séances des délégations consacrées aux EP.

Le rapport achevé, les discussions engagées, il reste deux tâches importantes aux membres de la commission : participer à la commission départementale dont la mise sur pied semble convenue, et veiller à ce que soient réalisées les réformes contenues dans le rapport.

**8.4 Maîtres principaux**

Dix-huit mois après la séance des délégations consacrée au premier rapport de la commission MP, il apparaît de nouveau opportun de réexaminer la situation. Jean Marguet, président de la première commission, est actuellement représentant SPR à CIRCE. Un nouveau président doit donc être désigné.

On peut déjà souligner le travail important qui attend cette nouvelle commission.

**8.5 Inspecteurs**

La commission dont il avait été question au début de l'exercice n'a jamais été constituée. Il serait urgent cependant que, parallèlement au travail de la commission des MP, soit abordé le problème de l'inspection et du rôle que devraient jouer les cadres de l'enseignement.

**8.6 Commissions départementales**

**8.6.1**

Liaison avec le CO. Parmi les nombreuses commissions dépendant du département, l'une d'elles, sur laquelle le corps enseignant primaire fondait de sérieux espoirs, accomplit un travail très décevant, sans que les représentants de la SPG y soient pour quelque chose.

En effet, les problèmes soulevés par la liaison avec le Cycle d'orientation nécessitaient une discussion suivie, et surtout des solutions pratiques efficaces.

Si l'accord est réalisé facilement sur des points mineurs, il semble qu'on évite soigneusement les aspects essentiels de cette coordination, évoquant souvent le mandat limité de la commission, renvoyant à une commission fantôme tout ce qui provoquerait peut-être quelques remous.

Il est évident que si la politique du Département ne se modifie par sur ce plan, le passage entre l'enseignement primaire et le Cycle d'orientation risque, lui, ces prochaines années, de susciter de véritables scandales.

**8.6.2**

Règlement de l'enseignement primaire. En chantier depuis plus de deux ans, le nouveau règlement devrait être mis en discussion cette année. La commission a revu article après article l'ancien règlement, en a supprimé quelques-uns, ajouté d'autres.

Il va de soi, que l'assemblée générale aura l'occasion de donner son avis ; il s'agira d'une des assemblées très importante de l'exercice à venir.

## 9. NÉCROLOGIE

Malheureusement, M. Maurice Béguin, membre d'honneur de la SPG est décédé le 8 février 1971 à la suite d'une longue maladie. Le corps enseignant a perdu en sa personne un pédagogue d'exception, un conseiller, un ami.

## 10. CONCLUSION

Le comité exprime sa gratitude à tous ceux qui lui ont prodigué aide et encouragements. Il rend hommage à tous les membres qui ont d'une manière ou d'une autre, manifesté leur intérêt pour notre association tout particulièrement à ceux qui par leurs remarques, leurs conseils, leurs critiques ou leurs informations ont contribué à l'élaboration d'une politique efficace.

Il souhaite que l'exercice 1971-1972 permette à la SPG d'affermir encore sa position et de jouer le rôle prépondérant qui leur échoit en cette période de bouleversement pédagogique.

Pour le comité,
le président :
*Rodolphe Grob*


Le poste suivant est au concours :

**ECOLE NORMALE DE LAUSANNE**

**Maîtresse d'application en section ménagère**

**Classe de traitement :** 23-27 (Fr. 23 750.— à 35 150.—).

**Titre exigé :** brevet vaudois pour l'enseignement dans les classes ménagères.

**Entrée en fonction :** 1er novembre 1971.

**Délai d'inscription :** 5 octobre 1971.

(Prière de consulter la Feuille des avis officiels du **21 septembre 1971).**

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES

Service de l'enseignement secondaire


# Rapport financier, exercice 70-71

**RECETTES**

| | | | |
|---|---|---|---|
| a) **Cotisations** | | | |
| 1968-69 | 30.— | | |
| 1969-79 | 1 104.— | | |
| 1970-71 | 30 321.— | | |
| 1971-72 | 90.— | **31 545.—** | |
| b) **Amendes et finances d'entrées** | | **2 360.—** | |
| c) **Divers** | | **22.—** | |
| d) **Ristournes assur.** | | **15 300.70** | |
| e) **Centre Pâquier** | | **4 380.—** | |

**DÉPENSES**

| | | |
|---|---|---|
| a) **Secrétariat** | | |
| Secrétaire | 1 200.— | |
| Matériel | 1 632.80 | |
| Expéditions | 1 224.30 | |
| Imprimerie | 524.90 | |
| Taxe CCP | 166.90 | **4 748.90** |
| b) **Locations** | | **133.50** |
| c) **Abonn. et cotisations diverses** | | |
| Cotisations diverses | 806.— | |
| SPR | 15 720.— | |
| Journaux, rapport, publicat. | 308.60 | **16 834.60** |
| d) **Frais de représentation** | | **3 941.—** |
| e) **Frais de relation** | | **2 003.70** |
| f) **Indemnités** | | **5 500.—** |
| g) **Assurances** | | **360.—** |
| h) **Dépenses non budgetées** | | **2 840.—** |
| | 53 607.70 | 36 361.70 |
| Ancien solde | 32 174.27 | 49 420.27 |
| Versements | **85 781.97** | **85 781.97** |

La trésorière : L. Palandella


Jean-Claude ARMEN

**L'ENFANT SAUVAGE DU GRAND DÉSERT**

Découverte et observation d'un enfant-gazelle dans son milieux naturel.

Ce livre s'adresse à tous ceux qui désirent en savoir plus sur le problème des enfants sauvages et sur le comportement humain et animal.

140 pages, 36 dessins en 2 couleurs.
Broché **Fr. 22.—**

**DELACHAUX ET NIESTLÉ**

# neuchâtel

Bulletinier : Georges Bobillier, Jeanneret 39a, 2400, Le Locle, téléphone (039) 31 32 29.

## Convocation

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

**Mercredi 27 octobre 1971, à 14 h. 30, à l'Aula du Nouveau Gymnase à Neuchâtel (Ruelle Vaucher).**

**ORDRE DU JOUR :**

1. **Intégration de la section préprofessionnelle à l'enseignement secondaire,** discussion et vote du rapport présenté par un groupe de travail du Département de l'instruction publique.
2. Informations relatives à la revalorisation des traitements.
3. Divers.

L'importance que revêt l'ordre du jour de cette assemblée n'échappera à personne.

## Comité central

Séance du 17 septembre à Neuchâtel. Présidence : Claude Zweiacker, président SPN.

**MUTATION.** Mme Yvonne Rollier, représentante du groupe non VPOD au comité central a donné sa démission, désirant, parallèlement à son enseignement, poursuivre des études de pédagogie et de psychologie à l'université. Le comité central remercie cette collègue pour le dévouement, l'esprit combattif, la compétence qu'elle a mis au service de l'association, et lui souhaite réussite et satisfaction dans ses nouvelles activités.

Provisoirement, soit jusqu'à sanction par le groupe concerné, Mme Rollier sera remplacée au CC par Jean-François Künzi de Bôle. Bienvenue à ce jeune collègue.

Mlle Hélène Jeanneret, institutrice à La Chaux-de-Fonds, membre du CC est désignée pour remplacer Mme Rollier au comité central de la SPR.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.** Une assemblée générale extraordinaire à l'ordre du jour de laquelle figure l'étude et la discussion du rapport « Intégration » aura lieu le mercredi 27 octobre à Neuchâtel. Voir à ce sujet la convocation ci-dessus. Il n'est pas superflu d'insister sur l'importance des décisions qui y seront prises. C'est l'orientation future de la section préprofessionnelle, voire l'avenir de notre titre qui sont en jeu.

**REMPLACEMENTS OU SURVEILLANCES.** Les craintes émises par le CC en son temps au sujet du remplacement des collègues astreints à des cours de recyclage n'ont pas été que le fruit d'imaginations pessimistes. On a déjà vécu ici ou là des expériences peu concluantes. Il convient donc de veiller à ne pas se laisser remplacer par n'importe qui. Selon le DIP, la responsabilité de ces suppléances repose sur les autorités scolaires locales **et le corps enseignant.** La vigilance est de rigueur.

**ÉCOLE ROMANDE.** La Conférence romande des chefs de Département de l'instruction publique a mis sur pied un groupe de réflexion sur les « structures et objectifs de l'école ». Notre collègue Gérald Bouquet, membre du CC y représentera les associations d'enseignants primaires et secondaires du canton.

**CONGÉS SYNDICAUX.** La SPR, comme la SPN ont, au cours de ces dernières années accru le volume de leurs relations extérieures. Les contacts ainsi crées ne peuvent qu'être bénéfiques à l'ensemble des collègues, c'est-à-dire de l'école en général. Il apparaît donc illogique que seuls les collègues concernés ou leurs associations professionnelles aient à supporter les frais de représentations ou de délégations d'ordre syndicales. Une démarche sera entreprise conjointement par le CC/SPR et le CC/SPN auprès du DIP, afin que celui-ci assume le cas échéant, les frais de remplacement, comme c'est le cas à Genève, déjà.

**INTÉGRATION.** Il est urgent qu'une politique de l'intégration de la section préprofessionnelle à l'enseignement secondaire soit mise sur pied et codifiée. On résiste déjà très mal à certains endroits, au CESCOLE notamment, à la tentation de confier les classes préprofessionnelles à des « bésistes », voire à des licenciés. Faut-il rappeler que cette mesure est contraiée à l'esprit de la réforme qu'on nous assure « voulue par le peuple » ?

**STATUTS SPN.** Une commission ad hoc a entrepris une révision des statuts de l'association. Le projet vient de parvenir au CC qui l'a étudié. L'adoption des nouveaux statuts parcourera la filière suivante : somités de sections - assemblée des délégués - assemblée générale SPN.

**FORMACO.** Comme chacun a pu le lire dans l'Educateur, le terrain situé sur la commune du Pâquier (FR) destiné à recevoir le futur « Centre de formation continue » des enseignants suisses a été acheté. Pour leur part, les enseignants neuchâtelois ont fourni, résultat du premier appel lancé dans ces colonnes, une somme atteignant près de Fr. 8000.—.

**FORMATION, BREVETS ET RÉMUNÉRATION.** Le comité de la Société neuchâteloise des maîtresses de travaux à l'aiguille a eu un bref entretien avec le CC/SPN, dans le but de définir les prochains objectifs à poursuivre. Il apparaît, qu'en toute première urgence figurent la définition de la valeur respective des divers brevets, la qualification des personnes appelées à dispenser un enseignement spécialisé. A cet effet, les représentants des diverses branches spéciales seront associés à une prochaine entrevue avec les responsables du DIP.

**APRÈS L'ACCIDENT DE MONLÉSI**

Chacun a pu lire dans la presse et dans l'« Educateur » les réactions provoquées par le malheureux accident survenu au cours d'une excursion scolaire à la glacière de Monlési, accident qui a coûté la vie à un élève. Si la réaction des parents, vis à vis des instituteurs « responsables » de l'excursion a été jusqu'ici compréhensive, encore qu'un sentiment de rancœur aurait pu se comprendre, il n'en a pas été de même de celle des policiers, qui ont mené l'enquête et du chroniqueur à la « Feuille d'Avis de Neuchâtel ». En effet, on ne peut guère qualifier de compréhensive, l'attitude d'un journaliste qui assimile en quelque sorte les maîtres en question à des inconscients ou à des aventuriers. Ce monsieur ignore sans doute que nous nous faisons une idée plus haute de notre profession et de nos responsabilités.

Quoi qu'il en soit, et pour parer à toute éventualité, les collègues eux-mêmes fort éprouvés, croyez-le bien, ont sollicité et obtenu l'assistance juridique de la VPOD.

Mais, ceci n'est pas sans poser à nouveau le problème de l'éthique de la profession de journaliste, comme le soulignait M. Evard dans le dernier « Educateur ». Il reste pour le moins curieux que la FAN ait délibérément refusé de publier une mise au point émanant de collègues, à ce sujet.

Faudra-t-il, pour avoir droit à un minimum d'objectivité, amorcer une campagne de désabonnement, comme ce fut naguère le cas dans un autre canton ?

*GB.*

# Encore la Caisse de pensions

Nous avons fait état, dans un précédent numéro, des réactions de députés au Grand Conseil devant l'état florissant de la caisse. De son côté, le Cartel cantonal VPOD a fait tenir au conseil d'administration de la Caisse de pensions une lettre dont voici quelques extraits.

*Pour notre part, nous constatons que les fonctionnaires retraités n'ont bénéficié, ces dix dernières années, que d'une adaptation des compléments versés par l'Etat et les communes à titre de renchérissement. Quant aux pensions de bases, elles n'ont pas été revalorisées. Certains retraités reçoivent, actuellement des pensions de base qui n'excèdent pas 200 fr., chiffre que l'on peut qualifier de misérable eu égard surtout aux sommes toujours plus importantes que la caisse accumule.*

*Nous nous permettons en conséquence de proposer une revalorisation de 250 fr. par mois, avec effet au 1er juillet 1971 pour les pensions de base de tous les fonctionnaires pensionnés avant cette date, avec la garantie d'une retraite de base minimale de 500 fr. par mois.*

*Nous sommes persuadés que la dépense résultant de cette amélioration peut être supportée sans inconvénient par la Caisse de pensions.*

Il apparaît donc de plus en plus évident que la situation actuelle qui voit la Caisse accumuler d'année en année des sommes fort considérables, en dépit des prévisions pessimistes, ne saurait se prolonger. Point n'est besoin, au vu des résultats de ces dernières années, d'attendre, comme le propose le dernier rapport actuariel, de « connaître les effets d'une 8e révision de l'AVS », pour assainir la situation des retraités, voire alléger les contributions des membres, ou encore avancer l'âge de jouissance de la retraite.

Encore une fois, nous parlons peut-être en profanes, mais il nous paraît bien inutile de faire de la Caisse de pensions, un des plus importants capitalistes de l'Etat.

*GB.*

# Assurance accidents

A plusieurs reprises nous avons signalé que le Comité central avait pris contact avec « La Neuchâteloise », compagnie d'assurances, en vue de revoir et d'adapter le contrat collectif dont peuvent bénéficier tous les membres de la SPN.

C'est aujourd'hui chose faite. « La Neuchâteloise » vient, après discussion et étude, de remettre au CC le texte d'un nouveau contrat offrant une gamme de possibilités intéressantes, à un tarif favorable.

Les collègues actuellement assurés auprès de « La Neuchâteloise », par l'intermédiaire de la SPN recevront personnellement les nouvelles propositions.

En voici l'essentiel :

« La Neuchâteloise » assure les membres de la SPN et de la section cantonale VPOD qui en font la demande, contre les accidents professionnels et non professionnels, pour les prestations et primes indiquées ci-dessous, au choix des assurés.

Sont entendus comme accidents non professionnels, les accidents de la vie journalière, ceux survenant en se rendant au travail ou en rentrant au domicile, en congé, en voyage et lors de la pratique des sports (à l'exclusion toutefois des accidents arrivés en état d'ivresse manifeste, lors de participation à des courses avec des véhicules à moteurs ou des bateaux à moteurs, ainsi qu'aux essais sur le parcours de la course, lors de l'utilisation d'une motocyclette de plus de 50 cm³ dont l'assuré est le détenteur ou le conducteur habituel, lors de voyages aériens effectués en tant que pilote, moniteur de vol, élève pilote, élève parachutiste, au civil et dans l'armée suisse, lors de sauts en parachute).

Les personnes assurées contre les accidents par un contrat d'assurance collective conclue par les autorités communales ou scolaires peuvent être assurées uniquement contre les accidents non professionnels.

**COMBINAISONS**

| | I<br>Fr. | II<br>Fr. | III<br>Fr. |
|---|---|---|---|
| En cas de décès | 5 000.— | 10 000.— | 20 000.— |
| En cas d'invalidité<br>Variante B | 20 000.— | 30 000.— | 50 000.— |
| Indemnité en cas<br>d'hospitalisation | 10.— | 10.— | 15.— |

La compagnie verse l'indemnité convenue pendant la durée d'hospitalisation nécessaire ou du séjour ordonné médicalement dans un établissement de cure, toutefois au maximum pendant 730 jours dans l'intervalle de 5 ans qui suit le jour de l'accident.

*Frais de guérison*

La compagnie rembourse les frais de guérison suivants en tant qu'ils sont occasionnés dans les 5 ans à partir du jour de l'accident.

a) Les dépenses nécessaires pour les mesures de guérison ordonnées ou exécutées par un médecin ou un dentiste diplômé, ainsi que les frais d'hôpital en chambre privée ou non et les frais de traitement, de séjour et d'entretien en cas de cures qui sont faites dans un établissement spécialisé, sur ordre médical et avec l'assentiment de la compagnie ;

b) pendant la durée des mesures de traitement selon a), les dépenses pour les services de gardes-malades diplômées ou mis à disposition par une institution publique ou privée, ainsi que les frais de location d'ustensiles pour les malades ;

c) les frais d'acquisition de prothèses, de lunettes, d'appareils auxiliaires orthopédiques ainsi que les frais de réparation et de remplacement (valeur à neuf) s'ils ont été endommagés ou détruits lors d'un événement qui entraîne des mesures de traitement au sens de la lettre a) ;

d) les dépenses pour :

— tous les transports de l'assuré rendus nécessaires par l'accident ; les transports par aéronefs ne sont couverts que s'ils sont indispensables pour des motifs médicaux ou techniques ;

— les frais de sauvetage en faveur de l'assuré non nécessités par une maladie ;

— les opérations de recherche en vue du sauvetage de l'assuré non nécessitées par une maladie ;

— les frais de récupération du corps si la mort est causée par un accident ou l'épuisement ;

— les opérations de recherche en vue du sauvetage de l'assuré ou de la récupération de son corps et ce jusqu'à concurrence de Fr. 10 000.—.

**PRIME ANNUELLE**

**a) Accidents professionnels et non professionnels**

| Couverture complète des frais de guérison | I | II | III |
|---|---|---|---|
| Hommes | Fr. 126.— | Fr. 142.— | Fr. 179.— |
| Femmes | Fr. 96.— | Fr. 109.— | Fr. 138.— |
| Couverture des frais de guérison en complément à une caisse de maladie | | | |
| Hommes | Fr. 96.— | Fr. 112.— | Fr. 149.— |
| Femmes | Fr. 74.— | Fr. 87.— | Fr. 115.— |

**b) Accidents non professionnels uniquement**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Couverture complète des frais de guérison : | | | |
| Hommes | Fr. 107.— | Fr. 121.— | Fr. 153.— |
| Femmes | Fr. 83.— | Fr. 94.— | Fr. 117.— |
| Couverture des frais de guérison en complément à une caisse maladie | | | |
| Hommes | Fr. 82.— | Fr. 96.— | Fr. 118.— |
| Femmes | Fr. 64.— | Fr. 75.— | Fr. 98.— |

La police remise à chaque assuré définit la franchise éventuelle. Elle précise également si la couverture des frais de guérison est complémentaire à une caisse maladie.

Les membres de la SPN et de la section cantonale VPOD bénéficient d'un rabais de 5 % sur les primes du tarif pour l'assurance individuelle contre les accidents. Ce rabais est déjà calculé pour les combinaisons prévues ci-dessus.

La limite d'âge est fixée à 65 ans, lorsque l'assuré abandonne son activité professionnelle.

Cependant la faculté est accordée aux membres mis au bénéfice de la retraite de continuer à bénéficier des conditions du présent contrat sur la base de leur nouvelle situation. Dans cette éventualité, la compagnie se réserve de réduire les sommes assurées pour les cas de décès et d'invalidité, l'indemnité pour invalidité étant payable sous forme de rente.

La police pourra alors être prolongée jusqu'à l'âge de 70 ans révolus à condition que l'assuré soit en bonne santé.

Toutefois, si un pensionné s'adonne à une profession accessoire présentant un risque nouveau et aggravé, il est tenu d'en informer « La Neuchâteloise » qui pourra appliquer un taux de prime correspondant.

Tout membre qui quitte la SPN ou la section cantonale VPOD perd son droit à bénéficier des conditions du présent contrat dès la prochaine échéance de la prime. Il pourra néanmoins continuer cette assurance en adaptant la prime aux conditions du tarif individuel de « La Neuchâteloise ».

Ce contrat entre en vigueur le 1er juin 1971.

*GB.*


Votre conseiller technique :

**PERROT S.A. BIENNE**

Dépt. Audio-Visuel, rue Neuve 5,
Tél. (032) 3 67 11

**Films didactiques courts en Super-8**
pour projecteur Technicolor ou traditionnel

**Grand choix de films dans les branches suivantes :**

| | |
|---|---|
| Sciences naturelles | Trigonométrie |
| Physique | Exercices linguistiques |
| Géographie | Grammaire |
| Histoire | Premiers secours |
| Technologie | Prévention des accidents |
| Formation professionnelle | Education sexuelle |
| Mathématique | Soins aux malades |
| Algèbre | etc., etc. |

Ces films peuvent être mis 2 jours gratuitement à disposition pour visionnement.

**BON**
à envoyer à Perrot S.A., case postale, 2501 Bienne

☐ Je désire une démonstration d'un projecteur Super-8 (après contact téléphonique)
☐ Je désire le nouveau catalogue de films courts
☐ Envoyez-moi une documentation Technicolor

Adresse : _____

_____

No de tél. : _____



**A louer pour camps de ski**
**Home de vacances moderne (60 personnes) à Travers (NE) du 10 au 18 janvier et du 11 février jusqu'à Pâques.**
Enneigement assuré par le nouveau télésiège Buttes - Chasseron.
Offres à : Robert Schegel, 3007 Berne, case postale 159, téléphone (031) 58 22 36.

# jura

Tous les textes destinés à cette chronique doivent être envoyés à Francis Bourquin, chemin des Vignes 5, 2500 Bienne.

## † Charles Jeanprêtre

Le 5 septembre est décédé, à Bienne, deux mois avant son 75e anniversaire, notre collègue *Charles Jeanprêtre,* instituteur retraité. On savait sa santé menacée par les suites d'un accident survenu cet été et les complications qui en étaient résultées. Il n'en a pas moins été difficile de croire à la réalité d'un décès qui prive beaucoup d'entre nous, non seulement d'un ancien compagnon de travail, mais d'un ami attentif et fidèle.

Il n'est pas d'usage, pour les Jurassiens, de publier ici des hommages nécrologiques : ceux-ci paraissent ordinairement dans les colonnes de « L'Ecole bernoise ». Si nous faisons exception aujourd'hui, c'est que Charles Jeanprêtre, à côté des tâches qu'il a assumées sur le plan régional au sein de nos associations d'enseignants (il fut notamment président de la section SEB de Bienne et, pendant quatre ans, président de la Société pédagogique jurassienne), a rempli les fonctions de délégué jurassien à la Société pédagogique romande. Ce fut, pour nombre de collègues neuchâtelois, vaudois et genevois, l'occasion d'apprendre à connaître l'enthousiasme dynamique, la générosité foncière, les opinions réalistes et sans fanatisme, la gaieté naturelle, voire le sens de l'humour, de Charles Jeanprêtre.

Ceux d'entre eux qui l'ont ainsi connu et apprécié ne manqueront pas de s'associer à nous pour réitérer ici aux membres de sa famille l'expression d'une proche et sincère sympathie.

*Francis Bourquin.*

## Société pédagogique jurasienne

### DU PAIN SUR LA PLANCHE...

Lors de différentes séances et assemblées, les organes directeurs de la Société pédagogiques jurassienne (SPJ) avaient prévu un important programme de travail auquel serait associé, durant les mois à venir, l'ensemble du corps enseignant du Jura :

— tout d'abord, en automne 1971, une *assemblée générale extraordinaire,* qui aurait à débattre d'un projet de réforme des structures scolaires dans le Jura ;

— puis, en été 1972, l'habituel *congrès quadriennal* qui, outre les décisions administratives statutaires (en particulier, désignation du nouveau Comité central SPJ), devrait se prononcer sur d'importantes modifications des statuts.

Une séance tenue à Tavannes, le septembre, par le Comité central SPJ et les présidents des différentes sections jurassiennes a abouti, à ce sujet, à deux décisions :

a) le programme général ci-dessus ne sera en rien modifié quant à ses intentions et objectifs ;

b) en revanche, le calendrier primitivement prévu ne pourra pas être observé ; tant l'assemblée générale extraordinaire que le congrès devront être retardés de quelques mois.

La raison de ces délais nouveaux ? La Commission SPJ qui, depuis de longs mois, étudie, sous la présidence de *M. Michel Girardin,* la possibilité de modifier l'organisation scolaire dansle Jura, n'est point parvenue à terminer aussi rapidement qu'elle l'espérait l'élaboration de son rapport. Il n'y a là, en fait, rien de déplorable. Au contraire, même, puisque l'étude et la discussion de ce rapport seront favorisées par l'utilisation qu'il a été envisagé de faire du délai supplémentaire à disposition :

1. Les différentes assemblées de districts, qui se tiendront dans les semaines à venir, recevront, par leurs représentants au sein de la Commission Girardin, une première *information verbale* sur les travaux de ladite commission.
2. Le *rapport,* dont l'impression va commencer incessamment, sera ensuite adressé à chaque enseignant personnellement ; cet envoi se fera avant les vacances de Noël.
3. Ce n'est qu'en 1972, vraisemblablement au mois de février, qu'aura lieu, à Bienne, l'*assemblée générale extraordinaire* où le rapport sera discuté.

Quant à la seconde grande rencontre SPJ initialement prévue, c'est-à-dire le *congrès quadriennal,* il ne perdra rien, lui non plus, à être reporté à l'automne 1972 : la commission qui va prochainement entreprendre l'étude d'une refonte totale des statuts SPJ aura ainsi davantage de temps à disposition pour préparer un projet qui tienne soigneusement compte des tâches nouvelles et sans cesse croissantes de la Société pédagogique jurassienne, ainsi que des conditions propres à en assurer l'efficacité.

*Francis Bourquin.*

## Section de Bienne – La Neuveville

### Synode d'automne

Les membres de la section de Bienne-La Neuveville — dont l'effectif, sur le papier, s'élevait, à fin 1971, à 211 — avaient été convoqués en assemblée synodale d'automne pour le vendredi 17 septembre, à 18 heures, à Macolin. Ils ont été une soixantaine à répondre à l'appel...

Nous n'allons pas rendre compte ici, dans le détail, de tous les débats de cette rencontre : les questions purement administrative, cuisine intérieure, n'ont guère d'intérêt pour nos collègues de Suisse romande. Il n'en va pas de même des discussions, et surtout des décisions éventuelles, relatives à quelques problèmes fondamentaux tels que :

— la création d'un Centre jurassien pour le développement de l'éducation,

— la réforme des structures scolaires dans le Jura,

— la réforme des structures SPR.

### STRUCTURES SPR

Commençons — dans un journal qui paraît grâce à elle — par les questions qui touchent directement à la Société pédagogique romande.

[1] Précisons qu'il ne s'agit pas d'une commission officielle, mandatée par les autorités scolaires cantonales, mais d'un groupe d'étude institué par la SPJ elle-même, à la suite du Congrès de Moutier en 1968. Toutefois, la DIP a été informée de l'existence de cette commission et de la nature de ses travaux.

« L'Educateur » du 3 septembre contenait le texte complet du rapport relatif aux nouvelles structures que pourrait et devrait se donner la SPR. M. *Roland Beuchat,* instituteur à Bienne, membre de la commission qui a élaboré ce rapport, commença par le commenter, en soulignant les aspects essentiels. Puis, après une discussion qui se ressentit forcément de la situation particulière du corps enseignant jurassien et biennois [1], des votes intervinrent sur les différentes questions de principe qui se posent en rapport avec la modification des structures SPR ;

— l'extension des compétences de l'assemblée des délégués, la réorganisation du Comité central, les dispositions concernant les commissions (permanentes ou non), ainsi que les directives générales valables pour les congrès, ont été approuvées par 31 voix contre 6 ;

— la création d'un secrétariat central a été approuvée dans son principe [2], mais l'assemblée ne s'est pas prononcée sur les étapes de sa réalisation ;

— l'adhésion à un groupement plus vaste, en l'occurrence l'Union syndicale suisse, n'a remporté que 2 voix ; les collègues présents ont estimé, en effet, que ce problème n'était pas mûr, qu'il fallait demander aux responsables SPR d'en approfondir l'étude et de préciser les conséquences pratiques qui en découleraient, notamment pour les Jurassiens [3] ;

— quant aux intentions de la SPR de créer une fédération romande regroupant les enseignants de tous les degrés (primaires, secondaires, professionnels, etc.), l'assemblée eût été mal inspirée de s'y opposer, puisque ses membres connaissent déja, une telle situation sur le plan cantonal ; mais il a été proposé de formuler autrement les objectifs à atteindre, en ce sens que *la SPR cherche à devenir une fédération de tous les enseignants romands.*

On objectera que la section de Bienne-La Neuveville, pas plus que les autres sections jurassiennes, ne sauraient engager, par des votes de ce genre, les décisions de la SPR. Certes. Mais elles ont, sur ces différents points, à définir le mandat de ceux de leurs membres qui sont délégués par la SPJ à la SPR. A ce titre, la discussion et les décisions qui sont intervenues à Macolin ont, indéniablement, valeur d'indication.

## LES TRAVAUX DE LA COMMISSION GIRARDIN

Conformément aux décisions prises par les présidents de sections et le Comité central SPJ, Mme *C. Rübner,* représentante de la section au sein de la Commission Girardin, informa l'assemblée sur l'état actuel des travaux de ce groupe d'étude :

— La Commission s'est d'abord attachée à définir les *raisons d'une refonte du système actuel.* On y retrouve, notamment, tout le problème du passage à l'école secondaire, marqué par une sélection trop précoce des éléments doués [4], les échecs — et donc les traumatismes — qui en résultent ; il y est question aussi des activités d'éveil qui, essentielles pour le plein épanouissement de l'individu, occupent toutetefois une place insuffisante dans les horaires et dans les préoccupations des enseignants.

— Après étude de différents systèmes scolaires, *la commission envisage* une organisation comportant un tronc commun de 6 ans, puis 3 années pendant lesquelles les branches principales seraient enseignées selon le système des cours à niveaux et où les activités d'éveil trouveraient leur juste place. Un tel système exigerait des regroupements de classes dans l'ensemble du Jura — ce qui est, selon les travaux entrepris par la commission, tout à fait réalisable sans qu'il faille craindre d'aboutir à quelque gigantisme que ce soit.

Mme Rübner insista encore sur le fait que le rapport élaboré par la Commission Girardin ne constituera pas un document définitif, intangible, mais une *base de discussion.* Discussion qui s'engagea du reste immédiatement, et où furent en particulier évoqués les problèmes du nombre d'heures de travail des élèves, des relations avec la famille, de l'« esprit » de l'enseignement qui est plus important encore que ses structures. Quelqu'un, enfin, souhaita que, dans ces problèmes, la coordination avec la SPR ne fût pas négligée.

## UN CENTRE PÉDAGOGIQUE

Un groupe de jeunes collègues, qui travaille sous le nom de « L'Ecole de la Vie », a élaboré un magnifique projet pour la création d'un *Centre jurassien pour le perfectionnement de l'éducation.* Ils avaient défendu leurs conceptions, lors de l'assemblée du Comité général SPJ, à Tavannes, le 2 juin, par un long et généreux plaidoyer (dont le texte a été publié in extenso dans « L'Ecole berniose », puis remis à chaque enseignant jurassien en tiré à part).

Ce n'est pas le lieu de revenir ici sur l'ensemble des motivations de ce groupe de collègues. Notons seulement que, sur demande du Comité central SPJ, les sections ont à se prononcer quant aux questions précises posées par les initiateurs du projet, à savoir :

*1. La SPJ juge-t-elle nécessaire de proposer au sein de la CIRCE la présence d'un ou plusieurs sociologues et psychologues ?*

*2. La SPJ, soucieuse d'apporter une solution concrète aux problèmes de l'éducation, accepte-t-elle de promouvoir la fondation d'un Centre jurassien pour le développement de l'éducation, doublé d'un Fonds de recherche, de perfectionnement et d'équipement ? En première étape, elle propose l'ouverture d'un dialogue avec l'autorité et les milieux concernés.*

*3. La SPJ accepte-t-elle de proposer l'ouverture prochaine d'un dialogue avec nos responsables ? Thèmes de recherches et d'échanges : Perfectionnement obligatoire ? Perfectionnement librement consenti ? Etude du mode d'emploi d'un carnet de présence.*

L'assemblée s'est montrée favorable à ce que la SPJ donne suite à ces requêtes, non sans que la discussion ait fait apparaître quelques réserves d'ordre pratique. C'est ainsi que, en ce qui touche à la présence de sociologues et de psychologues au sein de la CIRCE, on a insisté pour que ces gens ne soient pas de purs théoriciens, mais qu'ils aient quelque expérience du contact avec les enfants et quelque connaissance des problèmes de l'enseignement. Quant aux deux autres questions, si elles ont fait l'objet de votes sans opposition, c'est peut-être parce que les démarches qu'elles préconisent sont déjà plus ou moins amorcées ou en passe de l'être.

*Francis Bourquin.*

[1] N'oubions pas que, s'il est lié à la SPR par l'intermédiaire de la SPJ, il appartient en même temps à la SEB (Société des enseignants bernois).

[2] Pouvait-il en aller autrement de la part de gens qui, bénéficiant déjà d'un tel organisme sur le plan cantonal, sont à même d'en apprécier tous les avantages ,

[3] Qu'en résulterait-il, par exemple, à l'égard de leur appartenance à la SEB, qui assume déjà une sorte de défense syndicale de leurs intérêts ?

[4] Avec l'entrée en vigueur de la réforme scolaire vaudoise, le Jura sera désormais la région de Suisse romande où cette sélection interviendra le plus tôt dans la vie des élèves.

# fribourg

En attendant la désignation d'un correspondant, adresser les envois à M. Alexandre Overney, route de Bertigny 47, Fribourg.

## Qui prendra la relève ?

*Collègues fribourgeois, vous avez certainement été déçus de ne pas trouver de rubrique de notre canton dans les derniers numéros de « L'Educateur ». Cette carence est due à la démission de notre correspondant fribourgeois, M. François Raemy que nous remercions pour son activité et que nous n'avons pas pu remplacer à temps en raison des vacances.*

*Je pense que nous devons tous nous sentir un peu responsables de cette démission pour n'avoir guère soutenu notre collègue dans son activité. Qui d'entre nous lui a adressé un encouragement ou une critique constructive, un article tout fait ou une idée pour en rédiger un ?*

*Maintenant, il s'agit de lui trouver un successeur. Plutôt que de laisser au comité le soin d'avancer des noms dans le cercle restreint des collègues dont la plume est bien connue, nous ouvrons la porte à tous car il y a certainement, parmi vous, des talents cachés qui seraient profitables à l'ensemble de la corporation s'ils pouvaient s'exprimer.*

*En cette année où les femmes suisses ont obtenu l'égalité des droits civiques, je constate qu'aucune d'entre elles n'est correspondante à « L'Educateur » comme responsable de la page cantonale. Une institutrice fribourgeoise — ou une équipe — relèvera-t-elle le gant ?*

*Tous les renseignements nécessaires seront fournis aux intéressés par le soussigné.*

Le président SPF : *A Overney.*

## Trois grands pas dans la vie civique fribourgeoise

L'année 1971 aura connu trois décisions importantes dans la vie civique de notre canton. Comme toutes les femmes suisses, les Fribourgeoises se sont vu accorder les droits civiques à égalité avec les hommes sur le plan fédéral. Le même jour, les femmes fribourgeoises ont acquis leurs droits civiques sur le plan cantonal, communal et paroissial.

Enfin, au printemps 1971, après de longues années de luttes, parfois épiques, le Grand Conseil a reconnu au corps enseignant le droit à l'éligibilité sur le plan cantonal et fédéral.

Ces trois décisions auront une grande portée pratique dès cet automne. En effet, peu de temps après les élections au Conseil national, le peuple fribourgeois sera appelé à élire ses autorités cantonales. Pour la première fois nos enseignants pourront se laisser porter en liste sans avoir à choisir, en cas d'élection, entre leur mandat de député et leur emploi professionnel.

Le corps enseignant n'envisage nullement de monter à l'assaut du Parlement. Cependant il serait souhaitable que quelques maîtres et maîtresses puissent passer la rampe pour y défendre les intérêts de l'école en général, ce d'autant plus que, durant la prochaine législature, notre Grand Conseil sera amené à discuter de la nouvelle loi sur l'enseignement obligatoire, loi qui promet de belles empoignades parlementaires.

Déjà le nom d'un collègue a paru officiellement sur une liste électorale, d'autres noms sont prononcés dans les coulisses. A tous ceux qui se lanceront dans l'arène nous souhaitons courage et chance.

*A. O.*

## Pourquoi sommes-nous si peu bavards ?

**QUELQUES MOTS A L'INTENTION DES COLLÈGUES NON FRIBOURGEOIS**

Faisant office de « bouche-trous » en raison de la vacance annoncée plus haut, je voudrais en profiter pour dire quelques mots aux collègues romands qui auraient la curiosité de lire la rubrique fribourgeoise.

Vous avez probablement été déçus par le faible apport des maîtres fribourgeois à la rédaction de notre revue « L'Educateur ». Je voudrais donner une explication, mais non pas une excuse, à cette carence regrettable. Est-elle la preuve d'une indifférence pour les questions professionnelles ou le reflet d'un manque d'ouverture aux problèmes romands. Ni l'un, ni l'autre, je pense. Il y a à ce mutisme d'autres explications. Il faut d'abord comprendre que le corps enseignant primaire fribourgeois est formé de deux tiers de membres de langue française et de un tiers de langue allemande parfaitement unis au sein de l'Association fribourgeoise du corps enseignants des écoles primaires et ménagères. Née dans la clandestinité, notre association corporative est aujourd'hui reconnue par notre gouvernement comme seul interlocuteur valable pour traiter des problèmes corporatifs particuliers au corps enseignant primaire. Notre association a sa propre revue bilingue, « Le Faisceau » qui, depuis plus de 50 ans, défend avec succès les intérêts de ses membres.

Lorsque, pour participer activement à la construction de l'« Ecole romande », les maîtres de langue française ont fondé la Société pédagogique fribourgeoise, ils n'ont pas voulu, pour autant, dissoudre leur ancienne organisation corporative à laquelle ils restent très attachés. C'est donc une seconde société qu'ils ont dû créer. Par contre, la question s'est posée de savoir si « Le Faisceau » ne devait pas être supprimé au profit de « L'Educateur ». Mais nos collègues de langue allemande surtout s'y sont opposés, ne voulant pas que soit rompu ce lien si important pour l'unité de notre corporation sur le plan cantonal. Depuis lors, ils ont colla-

boré plus activement à sa rédaction pour prouver leur attachement. Dès lors, il ne faut donc pas être trop étonné que « Le Faisceau » reste « notre » journal.

Collègues romands, soyez cependant certains que les maîtres fribourgeois de langue française, de même que les autorités de notre canton, sont des partisans convaincus de l'« Ecole romande » et qu'à nos collègues romands va toute notre sympathie. Mais, nous sommes presque tous fils de la terre et nous n'exprimons pas volontiers nos sentiments par des mots, à la manière paysanne.

*A. Overney.*

## Examen du programme de français

Nous invitons tous les maîtres intéressés par l'examen de ce programme romand particulièrement important, à participer à une réunion qui aura lieu à l'aula de l'école de l'avenue de Rome, à Fribourg, le 13 octobre, dès 16 h. 30. Veuillez apporter l'« Educateur », No 25, qui contient l'essentiel du programme. Ceux qui ne pourraient pas assister à cette réunion peuvent faire part de leurs remarques par écrit, au soussigné, jusqu'au 10 octobre.

*A. Overney*
Rte de Bertigny 57,
Fribourg.

# valais

Tout article ou communiqué intéressant le bulletin corporatif valaisan doit être adressé à : Vincent Dussex, Petit Chasseur 66, 1950 Sion.

## Organisation de la SPVal

La SPval, Société pédagogique valaisanne, est une association mixte groupant toutes les institutrices et tous les instituteurs primaires du Valais romand. Elle existe, sous sa forme actuelle, depuis 1968, année qui a vu la fusion de la Société des institutrices du Valais romand, SIVR et de la SVE, société valaisanne d'éducation. Cette union a fait des enseignants primaires d'expression française du Valais un groupement plus fort, mieux organisé, plus apte à défendre les intérêts d'une même profession.

### ORGANES DE LA SOCIÉTÉ

**1. Les sections de districts**

Huit sections au total formant la base du groupement. Organe important, le seul qui permette la totale expression individuelle. Découle de cette situation l'obligation incombant à chaque membre de faire preuve, à ce niveau, de participation et d'intérêt, afin de faire connaître aux collègues : désirs, suggestions, propositions diverses de caractère professionnel ou corporatif. La vitalité d'une association est liée à cette participation de la base. L'action individuelle du membre cesse dès que l'on quitte la section. Son activité se poursuit sous la forme de délégation de pouvoir. Réunion de district : une ou deux fois durant l'année scolaire.

**2. Les délégués des sections**

Un délégué par vingt membres. L'assemblée des délégués est le pouvoir suprême de la corporation. C'est en quelque sorte le parlement de l'association, le pouvoir législatif. Tâches principales : adopter et modifier les statuts, discuter et voter les objets figurant à son ordre du jour, examiner et approuver la gestion du Comité cantonal et des différentes commissions, nommer les membres de ces deux organes, fixer les cotisations, approuver règlements, comptes et budgets, et délibérer sur toutes questions touchant la corporation. Réunions adaptées aux besoins, ordinairement une fois l'an. Mandat de délégué : 2 ans. Réélection pour trois périodes au maximum.

**3. Le Comité cantonal et ses commissions**

Le CC est l'exécutif de l'association, formé d'un représentant par district, d'un président et d'un secrétaire. Il convient de préciser ici que ce comité est dirigé actuellement avec dynamisme, clairvoyance et sagesse par une représentante féminine, Mlle Joséphine Briguet, institutrice à Sierre. Faisant partie moi-même du CC, je suis d'autant mieux placé pour relever les qualités de cœur et d'esprit de cette aimable collègue.

Le Comité cantonal administre et dirige la société, veille à l'application des statuts et règlements et à l'exécution des décisions prises par l'assemblée générale. Il entretient et développe les contacts avec les autres associations et les fédérations, il représente la société auprès des autorités et des tiers, il pourvoit à la défense des intérêts de ses membres et prend toute initiative en vue du progrès de l'éducation et de l'instruction. Les membres du CC sont élus pour deux ans. La durée du mandat ne peut dépasser 2 périodes consécutives. La présidence du Comité cantonal est confiée par rotation aux délégations féminine et masculine. Le bureau, constitué par le président, le vice-président et le secrétaire, traite les affaires courantes.

Le CC est aidé dans son travail par 2 commissions, l'une s'occupant des problèmes pédagogiques (programmes, manuels scolaires, etc.), nommée Commissions des intérêts pédagogiques, l'autre s'occupant du statut matériel, des conditions de travail, de la rémunération, désignée Commission des intérêts matériels. Ces commissions présentent chaque année un rapport d'activité au CC. Celui-ci, pour liaison indispensable, y a son représentant permanent.

**4. Vérificateurs de comptes**

Cet organisme, nommé pour 2 ans présente annuellement un rapport écrit sur lequel se prononce l'assemblée des délégués.

Jeune société, de structuration logique et fidèle à une représentation équilibrée, la SPval constitue une force active dont bénéficient, à la fois, les membres eux-mêmes (action interne) et l'école valaisanne dans sa marche vers le progrès.

*Vincent Dussex.*

# ÉCOLE D'ÉTUDES SOCIALES ET PÉDAGOGIQUES

**LAUSANNE**

Ecole de service social

Centre de formation d'éducateurs spécialisés

Centre de formation à l'animation

Ecole d'ergothérapie

Ecole d'éducatrices maternelles

Renseignements et conditions auprès de la direction : **Claude Pahud,** lic. ès sc. péd.

**19, ch. de Montolieu 1010 Lausanne ✆ 32 61 31**

Information le jeudi, de 16 heures à 18 heures, au chemin de Grand-Vennes 6, 1010 Lausanne

# FIBRALO

## CARAN D'ACHE

Couleurs lumineuses et d'un emploi facile · non toxique · étuis assortis de 6, 10 et 15 couleurs · couleurs séparées · pointes de 2,8 mm en 15 couleurs et 2 mm en 10 couleurs

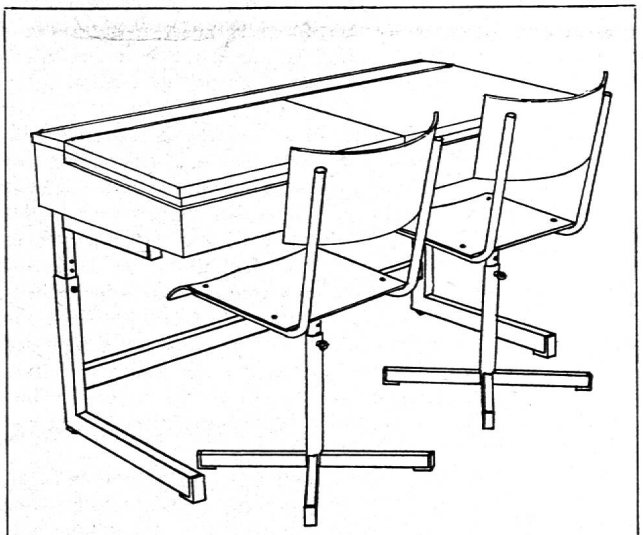

Le spécialiste du mobilier scolaire, de salle et pour la protection civile.

**Depuis 45 ans...**
**à l'avant-garde du progrès.**

**zesar** sa

Case postale 25 — **BIENNE** — Tél. (032) 2 25 94

CHLORURE DE SODIUM

AMETHYSTE

TARIFS A–F

LIVRE DE LECTURE

VIS M4 X 30

SONNEZ S.V.PL.

GEOGRAPHIE

MICHELE DUBOIS

PELIPRINT

*Tout petit dans votre poche, il estampe comme un grand!*

Grâce au mini-appareil à estamper Peliprint, vous réaliserez en un clin d'œil des étiquettes claires et nettes pour vos livres, cahiers, classeurs, chemises, etc. Vous mettrez aussi de l'ordre et de la clarté dans votre armoire à fournitures, dans votre collection de minéraux ou de diapositives, dans votre atelier de bricolage et ainsi de suite.

**peliPRINT®**

un produit **Pelikan**, est un mini-appareil à estamper, vendu au prix incroyablement bas de **fr. 7.95** net.

# Boîte de compas Kern désormais avec porte-mine

NOUVEAU!

Pour les dessins techniques, on n'a pas seulement besoin de compas et de tire-lignes, mais aussi d'un crayon bien pointu. C'est pourquoi les quatre boîtes de compas les plus appréciées renferment maintenant un porte-mine pratique, muni d'une mine normale de 2 mm, d'une pince et d'un taille- mine dans le bouton-pression. D'ailleurs, toutes les 14 boîtes de compas Kern se vendent dans le nouvel étui rembourré en matière synthétique souple.

Veuillez m'envoyer à l'intention de mes élèves ___ prospectus pour ces nouveaux compas.

Nom _____

Adresse _____

_____

Kern SWISS

Kern & Cie S.A.
Usines d'optique et de mécanique de précision
5001 Aarau

Les compas Kern sont en vente dans tous les magasins spécialisés

# Appareils scientifiques pour l'enseignement expérimental

Tous les appareils Leybold sont de conception pratique, d'exécution simple et robuste et présentent une sécurité absolue. Ils sont livrés avec un mode de procédé détaillé.

Faites usage du coupon ci-dessous pour obtenir sans engagement une documentation sur notre assortiment.

**Leybold-Heraeus SA**
**Freiestrasse 12**
**3000 Berne 9**

Veuillez me renseigner sur vos appareils Leybold pour mon école:

Ecole:_____ Localité:_____

Nom:_____

Rue:_____

NPA/Localité:_____

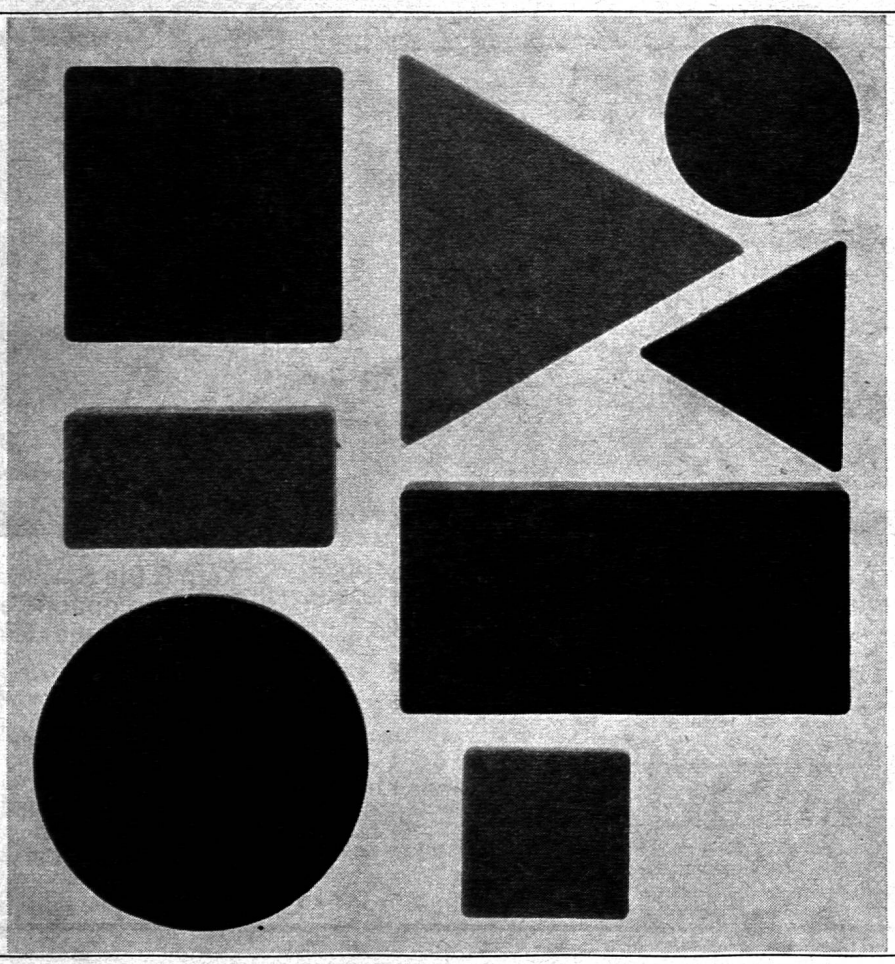

**Les blocs logiques sont les éléments principaux pour le calcul moderne.**

Offre spéciale :

**Marque OCDL original Prof. DIENES**

assortiment à
48 **grands blocs** Fr. 39.—

assortiment à
48 blocs **moyens** Fr. 15.—

**exécution en bois en préparation !**

complet en **étuis pratiques**

Demandez un choix.

Bernard Zeugin,
matériel scolaire,
4242 Dittingen (BE)
Tel. (061) 89 68 85

**J. A.**
**1820 Montreux 1**


Imprimerie Corbaz S.A., Montreux

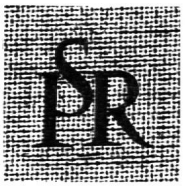


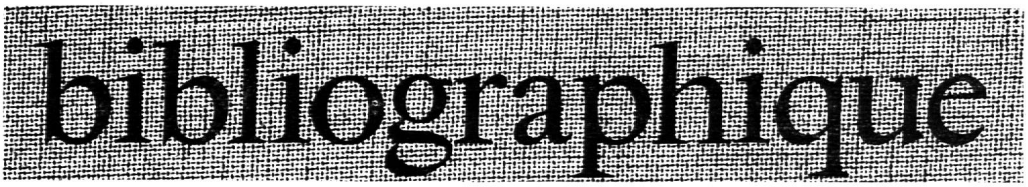


dédié aux parents, au personnel enseignant et à tous les comités des bibliothèques

publié par la Commission pour le choix de lectures destinées à la jeunesse et aux bibliothèques scolaires et populaires

Supplément au No 28 de l'« Educateur », 68e fascicule, 3e feuille, 1er octobre 1971 SPR.

Membres de la commission :

Mme J. Gauthey, institutrice, Lausanne, présidente J.G.

M. P.-M. Farron, instituteur, Tramelan, vice-président P.-M.F.

Mme N. Mertens, institutrice, Vandœuvres (Genève) N.M.

M. Maurice Evard, professeur, Fontainemelon M.E.

M. A. Chevalley, Lausanne, secrétaire-caissier A.C.

# I. Ouvrages destinés aux enfants de moins de 10 ans

**Le Papier magique,** par Franck Francis, trad. de l'anglais par Sophie Lambert. Ed. La Farandole, Paris 1971. Illustrations de l'auteur. 21 × 27 cm. 28 pages.
Le papier magique est celui que le papa de Johnny a posé aux murs de la chambre de l'enfant, papier enluminé d'arbres et d'animaux divers. Une nuit, le papier s'anime, la lune dévoile un sentier que suit le garçonnet. Mais Johnny se perd ; alors il prie les bêtes de l'aider à retrouver son lit. Ainsi se relaient le tigre, le zèbre, le lion, la girafe, le singe, le perroquet, l'hippopotame, la tortue et l'éléphant. Ce dernier conduit l'enfant à sa chambre où il se réveillera. Etait-ce un rêve ?
Très jolie histoire, excellente illustration en couleurs et de grandes dimensions.
Pour 5-6 ans.
A. C.

**Les Cubes enchantés,** par E. Peroci, trad. de Z. Cognard. Ed. Hachette (Merveilleux Contes), Paris 1971. Ill. de L. Osterc. 20,3 × 26,5 cm. 16 pages.
La Yougoslavie est la source de plusieurs contes merveilleux. Dans celui-ci, on voit la petite Yelka construire une maisonnette de cubes aux faces imagées : poule, chat, ramoneur... Mais un chien qui a rompu sa laisse fait s'écrouler la maison. Dépitée, Yelka songe à reconstruire. La poule, le chat et le ramoneur y contribuent par des moyens divers, et même le chien repentant.
Récit tout simple avec des images colorées très vives et originales.
Moins de 6 ans. A. C.

Chez Hachette, dans la coll. « Contes de la Nuit », 1971 (à Ljubljana, 1961 et 1964), 20,5 × 26 cm., 16 pages, **La Maisonnette en Chocolat,** par F. Bevk, trad. de F. Mirti, ill. de R. Piscanec.
Jean et Marguerite vivent avec leur père dans une pauvre cabane. Le bûcheron doit s'absenter et met longtemps à revenir. Les deux enfants partent à sa recherche. Pour retrouver leur chemin, ils utilisent les mêmes procédés que le Petit Poucet. Perdus malgré tout, ils découvrent une petite maison toute en sucre, en biscuit, en chocolat et en miel. Affamés, ils s'y attaquent ; mais un vieux et une vieille les menacent et les poursuivent. Aidés par un chasseur, les enfants regagnent leur demeure où le père est revenu pendant leur absence. A. C.

**Les Trois Petits Pois,** conte populaire, même collection, même format, ill. d'A. Gosnik-Godec.
Au moment d'aller courir le monde, un jeune garçon obéissant et soigneux ramasse trois petits pois qu'il met dans sa besace. Au soir d'une journée, il est recueilli par une châtelaine. Malgré un espion engagé par celle-ci, il est pris pour un prince déguisé et ses hôtes lui accordent leur fille. Le jeune marié emmène sa femme vers son humble cabane que ses beaux-parents croyaient être un château...
Comment la masure devint demeure princière malgré l'attaque d'un affreux dragon à sept têtes, je le laisse à découvrir.
A. C.

Chez Hachette encore, coll. « Merveilleux » (Ljubljana 1966 et 1967), 20,5 × 26,5 cm., 32 pages, **La Dixième Sœur,** par F. Milcinski, trad. et adapt. de Z. Cognard, ill. de L. Osterc.
Deux châtelains ont neuf filles et voici que naît la dixième ! Or, selon une Sagesse ancienne, la dixième est vouée au malheur et doit quitter ses parents. A l'âge de quatorze ans, la jeune Alenka va courir le monde, non sans qu'un oiseau lui ait remis une bague d'or qui servira à la faire reconnaître. Après beaucoup de dangers et de fatigues, Alenka revient chez les siens. Justement, on marie sa sœur aînée. Mais la cadette est ignorée et reprend son errance. Une deuxième fois, elle retrouve le château. La bague agissant alors, le mauvais sort est conjuré et la dixième fille ne sera plus jamais sacrifiée. A. C.

Même éditeur et même collection, **La Petite Fille emportée par la Lune,** par K. Brenk, trad. de Z. Cognard, ill. d'A. Gosnik-Godec.
Ce sont huit contes très courts dont l'un fournit son titre au recueil. Une fille riche devient pauvre et sa sœur pauvre, riche. — Une petite orpheline est maltraitée ; la lune en a pitié et l'emporte. — Trois papillons cherchent un abri contre l'orage, mais chaque fois l'un d'eux est refusé. Soli-

daires, ils préfèrent braver ensemble la tempête et sont récompensés de leur union. — Les douze fils d'un roi sont envoyés à la recherche d'une épouse. Le cadet, Jeannot, est abandonné par ses frères, mais, ayant rencontré une toute petite jeune fille, Pas-Plus-Haute-Que-L'Herbe, c'est lui qui réussit le mieux. — Une paysanne très occupée a trois enfants qu'elle laisse jouer seuls devant une écuelle de laitage. Ils offrent une part de ce lait à « un bel oiseau tout blanc » qui n'est autre qu'un serpent portant couronne d'or. Celle-ci, magique, introduit le bonheur au foyer. — C'est ensuite le voyage de deux Esquimaux qui entendent vérifier si la terre est ronde. Partis jeunes en sens opposés, ils se rencontrent tout vieux et chancelants. — Ochab, fils d'un pêcheur, est tout dévoué à ses parents. Il possède un étang où nagent des carpes. Le repas composé de l'une d'elles sauverait sa mère malade. Comment Ochab parviendra-t-il à se saisir du plus beau poisson alors que souffle un terrible vent froid et qu'une grosse épaisseur d'eau est en glace ? Son amour filial est tel qu'il s'en trouve inspiré et use d'un moyen extraordinaire grâce auquel sa mère se rétablit. — Une jeune fille a sept frères qui vivent à l'étranger et qu'elle n'a jamais vus. Accompagnée d'une servante, elle s'en va les rejoindre. Mais la servante prend sa place et la jeune sœur garde les oies chez ses frères. Pourtant ceux-ci découvrent la supercherie et rendent à leur sœurette les attributs qu'elle mérite, parmi lesquels une pomme d'or.
Les illustrations de ces recueils, dues à trois talents, sont remarquables par leurs couleurs d'origine, leur adaptation aux textes et leurs adroite naïveté. A. C.

**Toi, dis-moi,** par Krystyna Pokorska. Imprimé par Nsza Ksiegarnia pour les Ed. « La Farandole », Paris, 1971. Coll. Mille Images. Images de Ha-Ga. 20,5 × 19,5 cm. 10 pages.
Pour nos tout petits : ce livre présente diverses situations et chaque fois, en raisonnant et en regardant attentivement les illustrations, l'enfant doit trouver réponse à une question logique et précise.
Moins de 6 ans. J. G.

**Les Insectes qui vivent en Colonies,** trad. par Cl. Bernaert. Ed. Gamma Paris-Tournai-Montréal, diffusé par Payot. Coll. Ma première bibliothèque Gamma. 16 × 19 cm. 31 pages.
Abeilles, guêpes, fourmis et termites, extrêmement bien dessinés, font l'objet de cette plaquette très intéressante, faite pour initier de jeunes enfants dès 7-8 ans et leur donner envie d'en savoir plus.
Dès 7 ans. J. G.

**Trésors de la Plage**, par Françoise Douvaine, Béatrice Fanata, Pierre Matchand. Ed. Edicope-Europart-Jeunes années magazine, Paris, 1971. Ill. par M. Berthier. Photo : Beetschen et Shiro. 19 × 22,5 cm. 34 pages.
Aux habitués des vacances au bord de la mer, ce petit livre, fort bien illustré, donnera moult idées pour occuper leurs loisirs de manières diverses et intelligentes en utilisant coquillages, galets, montages dans le sable, et leur suggérera beaucoup de jeux de plein air.
Dès 8 ans. J. G.

**Nicole et l'Ascenseur,** par Andrée Clair. Ed. La Farandole, Paris. Coll. Mille images. Ill. par Bernadette Després. 20,5 × 25,5 cm. 15 pages.
Dès 6 ans. J. G.

# II. Ouvrages destinés aux enfants de 10 à 16 ans

## a) Aventures

**La Grande Aventure de Bouba,** par Lucie Rauzier-Fontayne. Ed. Hachette, Paris. Coll. Nouvelle Bibliothèque. 12 × 17 cm. 184 pages.
Bouba, un jeune Camérounais, correspond avec une jeune Française, ainsi que ses camarades de classe. Or, un jour, Françoise, son amie de plume, a commis une grosse bêtise. Désespérée elle écrit son désarroi à Bouba. Pour Bouba, l'amitié est chose sacrée. Du moment que Françoise est dans une situation fâcheuse, il se doit de l'aider. Et c'est le départ d'une longue aventure. Bouba va-t-il pouvoir venir en aide à son amie ? Lisez ce charmant livre et vous le saurez.
G. et F. 9-10 ans. J. G.

**Vitalinus et les Figues,** par Hélène Coudrier. Ed. G. P. Paris, 1971. Coll. Bibliothèque rouge et or Dauphine. Ill. par René Peron. 12,5 × 18 cm. 186 pages.
L'histoire de Vitalinus se situe dans un village gaulois, qui lutte pour que son maître, Caïus Julius Tritos, ne soit pas éliminé par son cousin Marcus Félix, homme dur et sans pitié. Ce récit est très intéressant et donne aux jeunes lecteurs maints détails sur la vie des Gaulois sous la domination romaine. Mais l'histoire finit bien pour Vitalinus et les habitants de son village. Lisez-le, nous vous le recommandons.
G. et F. dès 9-10 ans. J. G.

**Michel et le Trésor perdu,** par Georges Bayard. Ed. Hachette (Bibl. Verte), Paris, 1971. Ill de Philippe Daure. 12,3 × 17 cm. 186 pages. Fr. 4.—.
Encore une légende concernant un trésor caché et encore une aventure — à peu près la vingtième ! — de Michel et de ses compagnons !
Dans le Jura français, les jeunes campeurs sont embauchés par le nouveau propriétaire, infirme, du domaine où le trésor fut enfoui. Sous la conduite d'un sourcier, ils piochent et creusent à différents endroits. Ce faisant, ils sont en butte aux chicanes que la jalousie inspire à un trio de jeunes villageois. Heureusement, ils ont fait amitié avec Nathalie, la fille d'un bijoutier.
Mais quels buts poursuivent deux journalistes, l'un vrai, l'autre faux ? Quel rôle joue ce Germain, serviteur du propriétaire ? Le trésor enfin découvert est-il authentique ? Les menaces prennent corps au point que Michel est prisonnier dans une cave toute proche d'un réduit où d'autres personnages sont enfermés eux aussi, cependant que Nathalie et son père sont enlevés... Comment le trio courageux parviendra-t-il à se tirer d'affaire et à triompher de tant d'embûches ? Lisez et vous aurez la clef.
10-12 ans. A. C.

**Soleil de mon Espagne,** par Paul-Jacques Bonzon. Ed. Hachette (Idéal-Bibliothèque), Paris, 1971. Ill. de François Batet. 14,2 × 20,5 cm. 186 pages.
José est un enfant trouvé que l'Assistance publique a placé chez un pêcheur exigeant de Palomas. Il serait malheureux sans l'amitié de Mariana, la fille du potier, et sans la musique de sa guitare Une nuit, revenant de la chapelle San Miguel où il est allé s'essayer à l'harmonium, il sauve de la noyade une jeune Parisienne en séjour d'été avec ses parents. En reconnaissance, Line invite son sauveur dans leur résidence où il peut s'exercer au piano. Une nouvelle amitié est ainsi nouée dont souffre Mariana. A son départ pour Paris, Line cède son chien à José et l'engage à venir dans la capitale où il trouvera à prouver son talent musical.
A la suite d'un malencontreux incident. José croit avoir commis un crime, puis soupçonne Mariana de trahison. Alors, au prix de souffrances sans nom, il passe la frontière et débarque à Paris. Mais Line l'a oublié. De plus en plus, le visage de sa première amie le hante. Pour vivre, il chante dans un petit cabaret en improvisant sur sa guitare entre autres la chanson qui fournit le titre de ce livre : « Soleil de mon Espagne ». Jusqu'au jour où...

C'est une histoire très émouvante qu'illustrent admirablement les dessins en noir et en couleur de F. Batet.
Dès 13 ans. A. C.

**Le Voyageur des Siècles,** par Noël-Noël. Ed. Hachette (Bibl. Verte/Jeunesse-Collections), Paris, 1971. Ill. de Jacques Pecnard. 12,2 × 17 cm. 186 pages. Fr. 4.—.
Remonter du futur dans le passé, voilà ce qu'imagina le comédien et chansonnier Noël-Noël. Et c'est de cette histoire qu'un film à épisodes est tiré sous le même titre par Jean Dréville.
Le savant François d'Audigné (rôle que Noël-Noël aurait aimé tenir) voit arriver son arrière-petit neveu, Philippe, qui a complété les découvertes de son oncle en créant entre autres une machine à explorer le temps, la « chronosphère ». Un jeu de miroirs magiques permet de retrouver les visages du temps jadis parmi lesquels ceux de personnages ayant vécu sous Louis XVI ; sans parler de Bonaparte... Philippe tombe amoureux de l'un de ces portraits et il entend en rejoindre l'original, la belle Catherine qu'il aimerait protéger de la Terreur et de l'échafaud. Mais pour cela, il faudrait changer le cours de l'Histoire. Les deux hommes s'y essaient vainement et prennent envers elle des libertés drôlatiques ; ce qui les entraîne dans des aventures où l'imagination et l'humour tiennent une grande place.
Dès 13 ans. A. C.

## b) Genre policier

**Le Secret du Lac Rouge,** par Paul-Jacques Bonzon. Ed. Hachette (Nouvelle Bibl. Rose), Paris, 1971. Ill. de Jacques Fromont. 12,3 × 17 cm. 186 pages. Fr. 4.—.
Après la série des « Six Compagnons », P.-J. Bonzon a entrepris celle de « La Famille H.L.M. » C'est à cette dernière qu'appartient le livre dont nous parlons ici.
Une auto mystérieuse est tombée dans le lac Rouge. Quatre enfants : Bichette et son frère Marco, leur cousin Poulou et Nic, le fils de la concierge, tous en vacances non loin du barrage, assistent à l'accident. Ils sauvent de la noyade le jeune Thierry accusé du vol de la voiture. Mais pourquoi « l'homme à la cravate verte » vient-il rôder dans les parages ? Et pourquoi le véhicule est-il clandestinement retiré de l'eau ? Les quatre compagnons, aidés par l'ingénieur Titus, entreprennent d'innocenter Thierry et de découvrir les vrais coupables.
P.-J. Bonzon, professeur et romancier, sait admirablement varier les situations et tenir son lecteur en haleine. C'est l'un des plus abondants mais aussi l'un des meilleurs écrivains pour la jeunesse.
Dès 10 ans. A. C.

**Arsène Lupin contre Herlock Sholmès,** par Maurice Leblanc. Ed. Hachette (Bibl. Verte), Paris, 1971. Ill. de Pierre Leroy. 12 × 17 cm. 250 pages. Fr. 4.—.
Tout commence par la disparition d'un billet gagnant de loterie, puis d'un diamant, puis encore d'une lampe où sont dissimulés des bijoux. Le gentleman-cambrioleur Arsène Lupin n'est pas étranger à ces faits. Pour le démasquer, les victimes font appel à Herlock Sholmès. Il s'agit bien du fameux détective anglais flanqué de son inséparable ami Wilson. Sholmès et Lupin s'affrontent en une rivalité courtoise faite d'intelligence, d'astuce et de sang-froid. Chacun triomphe tour à tour sans que jamais ne cesse un réciproque respect.
Ce roman policier accaparera l'attention des jeunes de plus de 13 ans tant il est fertile en rebondissements imprévus.
A. C.

Chez Gérard & Cie (Marabout Pocket/Mademoiselle) Verviers, 1971, de René Philippe. 11,5 × 18 cm. Chaque volume 160 pages, couverture d'Henri Lievens :
**Sylvie en Inde.** C'est le 53e tome concernant Sylvie, sur le même modèle que les autres. Donc inutile d'y revenir. Les mordus l'achèteront, les autres s'en passeront... J. G.

**Sylvie se trompe.** Sylvie est trop connue pour qu'on la présente : elle appartient au phénomène — parfois affligeant — de la série littéraire. Il arrive que — malgré la prolixité — l'auteur nous laisse une aventure intéressante, plausible et claire.
« Sylvie se trompe » appartient à cette réussite. Vacances entre jeunes pour restaurer une vieille abbaye. Les croulants que sont Sylvie et son époux s'y intègrent harmonieusement ! Bien entendu, Sylvie est aux mystères ce que Franklin est au tonnerre, attendez-vous donc, chères lectrices, à une petite enquête ! M. E.

**Sylvie à 300 km/h.** Revoilà Sylvie, la femme au flair peu commun, défricheuse de mystères et présente dans cinq douzaines d'histoires du même auteur.
Cette fois, elle tire d'affaire le jeune coureur automobiliste Jackky qu'un gang menace. Quel est ce péril qui panique le futur champion et sa fragile fiancée ? Bien que cela se passe dans le monde des courses, Sylvie va s'en mêler.
A. C.

## c) Famille, animaux, nature

**Helenka, une Petite Polonaise d'autrefois,** par Ernestine Warginaire. Ed. St-Augustin (coll. Yves et Colette), Saint-Maurice, 1965. 14,8 × 19,8 cm. 132 pages. Ill. de Marcel Chica. 5 fr. 70.
Nous sommes en Pologne. Wladimir Youkowski est violoniste. Il est veuf et donne toute sa tendresse à ses trois enfants : Helenka, 12 ans, qui veille sur sa sœur Monika et son jeune frère Boris. L'aînée se dépense tant que sa santé décline. Un ami du père du musicien invite toute la famille dans sa maison de Zakopane. Voici tout ce petit monde installé aux flancs de la Tatra, cette région qui s'élève jusqu'à plus de 2600 m. dans les Carpates. Stanislas, leur hôte, propose à Helenka et à son père une expédition en montagne. Au retour, Wladimir déroche ; un bloc lui écrase la main gauche, ce qui nécessite l'amputation de deux doigts. Il ne pourra plus jouer. Que devenir ? Une chance (par trop arrangée) vient à leur secours. Un oncle et une tante maternels les hébergent. On fait les foins et les moissons pour les maîtres du château voisin. Helenka se hasarde à solliciter un entretien avec la châtelaine et tout s'arrange pour un nouveau départ dans la vie.
Ce livre, où triomphent l'hospitalité, l'amitié et le courage, est parsemé de légendes. Un chien, sauvé par Boris, puis volé et retrouvé, est prétexte à diverses scènes, de même qu'un chardonneret apprivoisé.
Bien que tout y soit trop beau, trop aimable, ce récit attendrira les enfants de 10 à 12 ans.
A. C.

**... Qui t'invite et qui t'aime,** écrit par des jeunes pour des jeunes. Ed. Hachette (Bibl. Verte), Paris, 1971. Ill. de Jacques Pecnard. 12 × 17 cm. 200 pages. Fr. 4.—.
Ce livre est le résultat d'un concours que nous avions annoncé, concours ouvert aux moins de vingt ans. Treize auteurs et quatorze récits parmi les trois cents textes reçus ont trouvé place dans ces pages. Toutes les histoires ont trait à l'amour et à la protection de la nature. Ces « écrivains en herbe » ont fait preuve d'observation, de sensibilité en des nouvelles tristes ou gaies ; certains se sont risqués à l'anticipation.
Il est réconfortant de constater que des adolescents aiment sincèrement la nature et les animaux. Puissent leurs récits contribuer à protéger l'une et les autres !
10 et 12 ans.

**Note :** face au succès de cette première tentative, la Librairie Hachette a ouvert aux moins de vingt ans un nouveau concours sur le thème « Aventure et Amitié ». Hélas ! sa fermeture est prévue pour le 1er octobre 1971 ; il est donc tard pour l'annoncer. A. C.

**Chevaux et Poneys,** par J. Campbell (trad. L. de Lesseps). Ed. Larousse (Poche couleurs), Paris. Ill. de D. McDougal. 18 × 11 cm. 158 pages.
Cette collection qui connaît plus d'un fleuron est dirigée

par Jean Rostand et Louis Armand, tous deux de l'Académie française.
Durant des millénaires, les chevaux furent les amis de l'homme. Ils sont un témoignage de la civilisation : tour à tour force motrice, moyen de transport, compagnon de loisirs.
L'auteur rappelle les origines du cheval et les divers emplois de cet animal. Suit une encyclopédie des races de chevaux par continent. Une courte bibliographie permet à celui ou celle qui désire en savoir plus de compléter ses connaissances par quelques lectures adéquates.
L'abondante iconographie rend cet ouvrage très attrayant et d'une lecture agréable. Les « hippophiles » (pardon !) se sont déjà procuré cet ouvrage !
Plus de 13 ans. M. E.

**Les Poissons,** par A. Cooper, trad. de l'anglais par R. Gingnay. Ed. Larousse, Paris, 1970. Coll. poche couleurs. Ill de W. Nickless et G. Tompson, cartes de J. Smith. 11 × 18 cm. 157 pages.
Cet ouvrage se veut une « introduction utile à l'étude des poissons ». Il met l'accent sur des formes moins connues, tout en donnant des exemples de tous les ordres de poissons et de familles de poissons. Plusieurs sont dessinés pour la première fois en couleurs. Un livre de valeur, comme tous ceux de cette collection, dirigée, rappelons-le, par Jean Rostand et Louis Armand. J. G.

**Le Monde des Plantes,** par I. Tribe (trad. J.-F. Gravrand). Ed. Librairie Larousse (Poche couleurs), Paris, 1971. Ill. par H. Barnet. 18 × 11 cm. 159 pages.
En 160 pages, présenter le monde végétal qui comprend pas moins de 300 000 espèces, voilà une gageure. Après avoir présenté la classification des plantes, l'auteur s'attache à expliquer les fonctions diverses des végétaux : résistance, protection, alimentation, absorption d'eau, respiration, reproduction.
Excellent document à connaître et à faire connaître d'autant qu'il est simple, bien illustré et bon marché !
Plus de 13 ans. M. E.

## d) Géagraphie - Voyages

**Découverte de l'Afrique,** par R. Hall (trad. S. Dubois). Ed. Librairie Larousse (coll. poche couleurs), Paris, 1971. Ill. de Whittlesea. 18 × 11 cm. 159 pages.
S'il est un continent qui pose des problèmes — problèmes dont nous sommes coresponsables — c'est bien l'Afrique. Néanmoins nous ne résoudrons rien sans une connaissance large de l'état de situation de ces frères. La collecte sous forme d'aumône généralisée, les quelques bras de volontaires au grand cœur ne sauraient effacer les difficultés. L'information donnée par cet ouvrage n'ouvre pas le débat sur ces problèmes mais il évoque le passé, l'histoire de ce continent, des premiers contacts entre hommes de couleurs différentes, premiers malentendus, prélude aux problèmes d'actualité !
Dès 13 ans. M. E.

## e) Biographie, histoire

**Saint-Louis et son Temps,** par Henri-Paul Eydoux. Ed. Librairie Larousse, Paris, 1971. Ill. de photographies. 26,7 × 23 cm. 248 pages.
« Biographes et historiens parlent du siècle de Périclès et du siècle de Louis XIV. Ne peut-on, tout aussi bien, qualifier le XIIIe siècle de « siècle de Saint Louis » ? Ce souverain domina son temps non seulement en France mais en Europe. »
C'est en ces termes que Henri-Paul Eydoux commence son ouvrage sur Louis IX. L'auteur, alliant connaissances historiques et qualités de plume, va brosser par petites touches le milieu royal, le gouvernement, la vie quotidienne en campagne et en ville, les mouvements intellectuels de l'époque, les débuts de la science, l'âge d'or de l'architecture et j'en passe.
Rarement ai-je eu ouvrage de vulgarisation plus clair, plus aisé, plus beau. Chaque page est illustrée de documents intéressants : reproductions de sceaux, de monnaies, d'actes, d'enluminures, de monuments architecturaux.
Aucun d'eux ne laisse indifférent, tous méritent attention. L'enseignant est comblé car jamais il ne trouvera mine de renseignements plus propres à faire des leçons actives d'histoire
Rappelons que, dans la même collection, nous vous avions signalé l'an passé « Napoléon », par Jean Lucas-Dubreton.
Plus de 13 ans. M. E.

**Les Raiders, Patrouilleurs du Désert,** par A. Swinson. Ed. Gérard et Cie. Coll. Marabout Vervier, 1971. Ill. de photographies. 11,5 × 18. 200 pages.
Si les étendues désertiques du Sahara facilitaient la progression des Raiders, elles recelaient aussi de périlleux dangers, dont la simple panne de moteur en plein désert n'était pas la moindre ! Constitués en petites colonnes, chargés de harceler les arrières de Rommel, les Raiders ont réalisé des exploits marqués au coin de la plus étonnante des audaces.
Cet ouvrage fait partie de la collection Marabout « Histoire de la Seconde Guerre mondiale », série Campagne. Pour adolescents.
Plus de 13 ans. P.M.F.

**La Ruée vers la Seine, d'Arromanches à Paris,** par D. Mason (trad. par Joe Ceurvorst. Ed. Gérard et Cie, Marabout, Verviers, 1971. Histoire illustrée de la Seconde Guerre mondiale. Ill. de photographies. 18 × 11 cm. 189 pages.
Cette histoire illustrée de la Seconde Guerre mondiale par publications de monographies en est déjà à son douzième volume. Divisés en 3 séries : Armes - Campagnes - Batailles, ces travaux reconstituent les événements par le texte et l'image.
Passé récent, sujet à controverses !
David Mason a présenté une version personnelle et nul doute que d'autres historiens tempéreront le panégyrique fait aux Américains. Encore que sur des sujets d'une actualité proche telle que le débarquement, mieux vaut avoir plusieurs points de vue, plusieurs éclairages convergents qu'une version officielle !
Après le débarquement du 6 juin 1944, sur les plages de Normandie, la résistance des Allemands, mal coordonnée mais cependant acharnée, provoque une véritable guerre d'usure qui va s'étendre sur plusieurs semaines. Seule l'arrivée des renforts permettra aux Alliés de trouver la route de Paris. M. E.

**Afrikakorps, Rommel et ses Hommes,** par K. J. Macksey. Ed. Gérard et Cie, coll. Marabout, Verviers, 1970. 11,5 × 18 cm. 188 pages. Ill. de documents photographiques.
Kenneth Macksey était récemment encore officier du Royal Tank Regiment ; il a servi au cours de la guerre et a obtenu la Military Cross.
De décembre 1940 à février 1941, l'offensive britannique en Afrique anéantit l'armée italienne de Cyrénaïque et reporte le front à 700 kilomètres de la frontière égyptienne. Hitler se décide à soulager son partenaire italien par l'envoi de forces allemandes. C'est la naissance de l'Afrikakorps, commandé par Erwin Rommel, le « Renard du Désert », dont Winston Churchill dira : « Nous avons contre nous un adversaire audacieux, habile et, je dois le dire malgré les ravages que cause la guerre, un grand général. »
Cet ouvrage fait partie de la collection Marabout « Histoire de la Seconde Guerre mondiale », Série Campagnes. Pour adolescents.
P. M. F.

**Leningrad 900 Jours de siège,** par A. Wykes. Ed. Gérard et Cie, Marabout, Verviers, 1971. 11,5 × 18 cm. 188 pages. Illustré de documents photographiques.
Outre « Leningrad », Alan Wykes est l'auteur d'une bonne vingtaine de volumes touchant des sujets fort différents, tels que la littérature américaine et les jeux, en passant par les récits de voyages.
En septembre 1941, alors que s'annonce l'hiver le plus féroce qu'on ait connu depuis 150 ans, les premiers obus allemands

tombaient sur Leningrad encerclé, et le siège le plus long des temps modernes commençait. Trente mois plus tard, il restait 750 000 vivants dans cette ville qui en avait trois millions, et on ne saura jamais combien sont morts de faim et de froid, combien furent tués sous les bombes de l'artillerie et de l'aviation, évacués ou enrôlés dans les forces armées. Ce qu'on sait, c'est qu'ils résistèrent.
Cet ouvrage fait partie de la collection Marabout « Histoire de la Seconde Guerre mondiale », Série Batailles.
Pour plus de 13 ans. P. M. F.

**Stalingrad, 300 000 Homes encerclés,** par G. Jukes. Ed. Gérard et Cie, Marabout, Verviers, 1971. 11,5 × 18 cm. 188 pages. Ill. de documents photographiques.
Geoffrey Jukes est un spécialiste des questions soviétiques particulièrement sur le plan de l'histoire militaire et de la stratégie. Il a appartenu au Ministère de la défense et au Ministère des affaires étrangères britanniques.
Stalingrad fut la bataille la plus interminable de la Seconde Guerre mondiale. A Stalingrad la résistance russe se durcissait sans arrêt. Stalingrad... peut-être la plus terrible bataille de l'histoire. Ce que les hommes ont souffert tant du côté russe que du côté allemand, nul ne peut l'imaginer.
Ce livre fait partie de la collection Marabout, Histoire de la Seconde Guerre mondiale, Série Batailles.
Plus de 13 ans. P. M. F.

## f) Sports et loisirs

**Le Guide Marabout de tous les Sports,** 22 auteurs. Ed. Verviers (Marabout service), 1970. Ill. de photos et croquis. 11,5 × 18 cm. 416 pages.
Alors que la télévision nous arrose de plus en plus d'émissions sportives les plus diverses, il est bon, afin d'apprécier ces programmes, de connaître quelque peu les différentes disciplines sportives. Dans la collection Marabout service se trouve un livre extrêmement intéressant, qui donne très succinctement, mais de façon précise tous les renseignements concernant les sports actuels, de l'athlétisme au vol à voile, en passant par la pelote basque et le rugby. Un livre à recommander et que tous ceux qui participent en spectateurs à des manifestations sportives devraient posséder. Trop souvent, au bord d'une place de sport on entend le public critiquer tel joueur ou tel arbitre alors que la personne ne connaît même pas les règles du jeu.
A partir de 13 ans. P.M.F.

**Voiliers de tous les Temps,** par G. Goldsmith-Carter (trad. J.-F. Gravrand). Ed. Larousse (col. poche couleurs), Paris, 1970. Ill. de B. Robertshaw. 18 × 11 cm. 159 pages.
Les migrations et le commerce ont poussé les hommes à développer les moyens de transport. L'architecture navale a évolué à travers les siècles et ce panorama présenté dans cet opuscule nous le démontre de manière péremptoire : des embarcations de l'Antiquité jusqu'aux clippers du XIXe siècle.
L'un des nombreux attraits de cette étude est sans doute l'iconographie : les dessins de B. Robertshaw sont aussi précis que beaux.
L'auteur présente les voiliers chronologiquement et thématiquement tout à la fois. Après les embarcations antiques, il présente les navires classiques à travers le monde, puis les navires de guerre, les bateaux destinés au transport des marchandises, les bateaux de pêche et j'en oublie. Une courte bibliographie permettra à ceux qui désirent en savoir davantage de se procurer un ouvrage plus spécialisé ou simplement complémentaire.
Dès 13 ans. M. E.

**Le Guide Marabout des Monoplaces de la Formule Vé à la Formule 1,** par Michel Hubin. Ed. Gérard et Cie (coll. Marabout-Service), Verviers, 1970. 11,5 × 18 cm. 316 pages. Ill. de photographies.
Le profane risque de se perdre dans les programmes des courses automobiles pour monoplace. Comment distinguer parmi la gamme foisonnante des Formule (1, 2, 3, Vé, France, Ford, Monza, 850, etc.) ? Michel Hubin jongle avec elles, donne la clef du mystère des sigles, décrit les caractéristiques de chaque mécanique, insiste sur les qualités de pilotage requises par les unes et les autres et parle de leurs vedettes respectives. L'auteur s'adresse aussi à ceux qui font de la compétition : il leur révèle les qualités et les défauts de chaque formule, les aide à faire le choix d'une marque et à préparer le budget d'une saison. Ce livre constitue véritablement le guide indispensable de tous ceux qui participent, en spectateur ou en acteur, au sport automobile des monoplaces.
Depuis 13 ans. P. M. F.

**Le Dictionnaire Marabout des voitures de sport et de compétition** (3 volumes), par Erwin Tragatsch. Ed. Verviers. Ed. Gérard., coll. Marabout service, 1971. Ill. de photographies. 11,5 × 18 cm. 256 pages par volume.
Alors que les records tombent sur tous les circuits d'Europe et du monde, alors que la Suisse commence à se faire connaître dans le sport automobile par la qualité de ses pilotes, les Editions Marabout viennent de sortir trois volumes d'un dictionnaire des voitures de sport et de compétition. Après avoir lu ces ouvrages vous n'ignorerez rien ou presque de tous les modèles qui tournent dans les courses. Vous saurez également que des hommes intrépides, alors que l'automobile n'en était encore qu'à ses débuts, atteignaient déjà des vitesses considérables sur des engins avec lesquels nous aurions peur de rouler de nos jours.
Dès 12 ans. P.M.F.

**La Pêche en Mer,** par C. Gammon. Ed. Librairie Larousse, Paris, 1970. 11 × 18 cm. 160 pages. Ill. de dessins.
Cette initiation à la pêche en mer est principalement consacrée aux côtes de l'Atlantique Nord et de la Manche ; mais la Méditerranée n'y est pas négligée pour autant. De nombreuses espèces de poissons y sont étudiées, avec leur nourriture habituelle, les lieux qu'elles fréquentent, les meilleurs appâts et le matériel qu'il faut utiliser.
Plus de 13 ans. P. M. F.

## g) Beaux-Arts

**Je dessine - Tome II : Personnages et Animaux,** par Andrée Van Weyenbergh et divers collaborateurs. Ed. Gérard et Cie, Verviers, 1970. 11,5 × 11,7 cm. 160 p. Ill. de Lucien Meys.
Comment s'y prendre pour dessiner le corps humain en respectant les proportions (squelette et musculature), puis la tête (œil, bouche, nez, oreille, chevelure) et comment donner l'expression juste des divers sentiments (joie, chagrin, colère) ? Tout cela est expliqué dans cette livraison qui traite encore des mouvements et des attitudes, du portrait, du plissé des tissus et du dessin de mode.
Une autre partie fournit des données propres au dessin d'animaux (poissons, crustacés et coquillages, reptiles et mammifères : singe, cheval, vache, lapin, chien, chat, lion, etc.), certains en croquis rapide tels qu'oiseaux pouvant entrer dans la décoration. Un dernier chapitre concerne la caricature.
De nombreux dessins illustrent le texte. Ce livre convient aux jeunes de 9 ans et plus, mais aussi aux adultes qui voudraient s'essayer à cet art difficile et révélateur. A. C.

## h) Langage :

**Bodico, Dictionnaire du Français sans Faute,** par Alexandre Borrot et Marcel Didier. Ed. Bordas, Paris, 1970. 13,5 × 18,7 cm. 352 p.
Après tant de dictionnaires, guides linguistiques, etc., qui foisonnent de nos jours, notre langue devrait être écrite et parlée à la perfection. Hélas ! qui oserait s'en vanter ?
L'ouvrage ici présenté est d'abord pratique. Pas de noms propres ni de termes techniques, ni de mots que chacun sait orthographier. Non, mais des exemples sur mesure, des explications claires et brèves, un avertissement des fautes possibles quant au genre, à l'orthographe, au sens et à la syn-

taxe. « Dites... et ne dites pas... - Ecrivez... mais n'écrivez pas... » Exemple : « Imminent n'est pas immanent. Le ciel était bas, l'air irrespirable : tout annonçait un orage imminent = l'orage était comme suspendu sur nos têtes, menaçant, prêt à éclater. Tu as trop mangé, tu as mal à l'estomac ; tu es puni par la justice immanente = la justice est comme contenue dans l'action, et ta punition dans ta faute. (Imminent n'a aucun rapport de sens avec éminent.) Voyez éminent. »

Figurent en appendice quelques formes verbales, les règles d'accord des participes passé et présent, l'emploi des temps et des modes, les tours difficiles (interrogation, inversion et redoublement), plus quelques conseils concernant l'écriture (fond et forme).
J'insiste : c'est un ouvrage pratique dont l'emploi est facilité par une heureuse disposition typographique. Les adolescents — et tous ceux qui parfois hésitent, c'est-à-dire chacun — y verront un guide de bon conseil. A. C.

# III. Bibliothèques populaires

**Communiqué**

La Librairie Larousse nous a fait parvenir le premier numéro d'une revue trimestrielle, « Lectures », qu'elle édite conjointement avec le département de littérature française de l'Université de Paris VIII (Vincennes). Cette publication entreprend des études comparées de textes confrontant la littérature, les idéologies et la société. « Non plus la causalité d'un texte, mais le fonctionnement et le sens de la production du texte », déclarent les responsables, tous attachés à l'Uni-Vincennes.
Ce premier numéro présente des études dont les titres sont : « Pour une socio-critique ou variations sur un incipit » (Claude Duchet), « Les disfonctionnements des normes du conte dans « Candide » (France Vernier, Tours), « L'œuvre surréaliste et l'idéologie » (Jean Decottignies, Lille), « La Mort l'Amour la Vie » (d'Eluard), « Propositions pour une lecture » (Michel Launay, Nice), « Simenon et la déviance » (Jacques Dubois, Liège), « Le texte et ses « conditions d'existence » : l'exemple des « Liaisons dangereuses » (Mce Roelens, Perpignan), « Les procédés de la critique beuvienne (Saint-Beuve) et leurs implications » (Rog. Fayolle, Ens rue d'Ulm), « A propos de LUX : la vraie force des choses (sur l'idéologie des « Châtiments » (Hugo), Pre Barbéris, un In Memoriam : « Lucien Goldmann » (Jacques Leenhardt, Ecole pratique des Hautes Etudes), plus deux textes où il est question de Bakhtine, de sa position par rapport à la critique contemporaine : étude sur la « Poétique de Dostoïevski » (Clde Frioux, Paris VII) et « Rabelais : des années 30 à 1970 » (Simone Gabay, Paris VII) à propos de l'ouvrage du même M. Bakhtine : « L'œuvre de François Rabelais et la culture populaire au Moyen Age et sous la Renaissance » (Gallimard, 1970). Suivent des notes bibliographiques.
Le prix d'abonnement annuel pour quatre numéros (128 p., 15 × 23 cm.) est de 52 FF (48 FF pour les enseignants).
A. C.

## a) Romans, récits et nouvelles

**Le Meneur de Loups,** par Alexandre Dumas. Ed. Gérard et Cie Verviers, coll. Bibliothèque Marabout, distr. en Suisse par les Ed. Spes à Lausanne. 11,5 × 18 cm.
Une excellente réédition d'un roman peu connu du célèbre auteur des « Trois Mousquetaires ». Ce roman tient plutôt du conte fantastique et l'auteur nous y fait rencontrer, dans un récit rondement mené qui tient le lecteur en haleine jusqu'au bout, le diable lui-même. Une fois commencé, on ne le lâche plus ! J. G.

**Les Escales de la Haute Nuit et autres Contes fantastiques,** par Marcel Brion, de l'Académie française. Ed. Rob. Laffont, Paris, 1942 — Gérard et Cie, Verviers — Spes, Lausanne, 1971. Couv. ill. 11,5 × 18 cm. 288 pages.
Ce sont là huit contes fantastiques nourris de poésie. Des êtres qui sont des fantômes excitent la curiosité et l'angoisse Le narrateur est mis en présence de personnages et de lieux étranges qu'il ne peut fuir, la main du Destin le contraignant. Que ce soit en voyage, dans un train, sur une plaine, dans une ville ou sur la mer, partout l'appellent et le retiennent des objets et des individus insolites dont il s'acharne à percer le secret. La lune, les étoiles, le feu, le brouillard, les parfums, les couleurs, les sons (l'auteur est particulièrement sensible à la musique) interviennent pour renforcer le mystère. Le spectre de la Mort prend divers aspects et suscite une angoisse étreignante et autoritaire. Et puis, à part l'imagination, il y a le style. Un exemple. Voici le voyageur errant dans un monde volcanique de lave bouillonnante (« Une Aventure de Voyage ») :
« Là où il n'y avait pas cette poussière de feu blanc, la lave écumait avec de gros yeux noirs dans des trous où elle essayait de glisser ses molles épaules soubresautantes. Les cactus-candélabres qui faisaient allusion au ciel, et ceux, hirsutes, qui pâturaient une prairie stérile, se survivaient à eux-mêmes. Le feu intérieur les avait sucés jusqu'à la dernière goutte de sève. La poussière acide remplaçait dans leurs artères durcies le doux et vivant sirop. Des cristaux muraient leurs pores. Sans même s'en apercevoir, ils changeaient de règne, découronnés de leur puissance végétale, devenant colonnes pierreuses, chandeliers d'orfèvrerie. »
Un livre artiste et envoûtant. A. C.

## b) Langue, histoire littéraire

**Hernani,** par Victor Hugo. Ed. Larousse (Nouveaux classiques), Paris, 1971. Ill. de photographies. 17 × 11 cm. 218 pages.
Les classiques Larousse sont connus de tous les étudiants, leur présentation se met au goût du temps, l'iconographie devient plus abondante. Les lecteurs y trouveront biographie, notices historiques, informations diverses sur l'œuvre, critiques, jugements et travaux de devoirs.
Ce drame de Victor Hugo est un événement littéraire du XIXe siècle : la bataille d'Hernani mit aux prises les romantiques contre les tenants du classicisme.
Ce rappel historique vaut pour moi plus que le drame d'Hernani. Quelques-uns d'entre vous se souviennent d'avoir assisté à une représentation théâtrale du Théâtre populaire romand lors des tournées scolaires. M. E.

**Le Cid,** par Pierre Corneille. Ed. Larousse (Nouveaux classiques), Paris, 1970. Ill. de photographies. 17 × 11 cm. 186 pages.
Cette étude du Cid accompagnée d'une large documentation thématique sera un précieux auxiliaire de l'étudiant. L'iconographie de ce volume est intéressante. M. E.

**Dictionnaires des Difficultés de la Langue française,** par Adolphe V. Thomas. Ed. Librairie Larousse (Dict. de poche de la langue française), Paris, 1971. 12,5 × 17,5 cm. 436 pages.
Cet ouvrage, couronné par l'Académie française, est dû à A. V. Thomas, chef correcteur des Dictionnaires Larousse, sous la direction de Michel de Toro, Dr ès lettres. Nous l'avons déjà signalé dans ce bulletin il y a quelques années, car il s'agit aujourd'hui d'une réédition en « poche ».
Règles grammaticales, orthographe, accords, conjugaisons, emploi des noms, des adjectifs, des adverbes, ponctuation, synonymes, barbarismes, etc., vous trouverez les nombreux cas qui peuvent à l'occasion vous embarrasser. C'est dire que ce dictionnaire est utile à quiconque. A. C.

**Panorama des Littératures - Tome 8,** par Léon Thoorens. Ed. Gérard & Cie (Marabout-Université), Verviers, 1970. 32 pages d'illustrations. 11,5 × 18 cm. 346 pages.
Voici un ouvrage hautement recommandable. Il faut en louer l'auteur qui aborde chacun de ses sujets avec modestie, prudence, respect et compréhension. Il pense que les diverses littératures nationales pourraient beaucoup pour le rapprochement des peuples. C'est dire que son livre devrait attirer de nombreux lecteurs. Non seulement pour cette raison, mais encore parce qu'il abonde en études instructives sur des pays que, dans le domaine littéraire du moins, nous ne méconnaissons que trop : Israël, l'Islam, l'Inde, la Chine, le Japon et le Canada.
L. Thoorens s'excuse d'un survol trop rapide. Et pourtant, que de choses nous révèle cette œuvre où la littérature est montrée souvent dépendante de l'histoire, où les divers courants nationaux sont inspirés tantôt par la religion, tantôt par la résistance à l'étranger. C'était une sorte de gageure que d'analyser des mouvements littéraires aussi complexes et différents que ceux de la Chine, du Japon et du Canada par exemple. L'auteur l'a soutenue avec succès. Si tous les tomes de ce « Panorama » sont conçus dans cet esprit — et l'on n'en peut douter — alors il faut se les procurer. A. C.

**Les Mots « dans le Vent »,** par Jean Giraud, Pierre Pamart et Jean Riverain. Ed. Librairie Larousse (La Langue vivante), Paris, 1971. 12,5 × 17,5 cm. 256 pages.
On le sait : notre langue se renouvelle sans cesse par néologismes, mots empruntés à d'autres idiomes, vocables ressuscités ou introduits par des disciplines spéciales. De tous ces termes, lesquels subsisteront, lesquels sont éphémères ? Le lecteur de la presse, l'auditeur de la radio sont parfois désarçonnés par tel mot ou telle expression. Par exemple : agonistique, brain power, conurbation, charisme, diaspora, fanzine, heuristique, incentives, kitsch, management, marketing, polémologie, poster, sémiotique, skin-head, surcodage, télécratie, underground, workshop, zippé, zoom et beaucoup d'autres...
Du français, cela, du « franglais » ? Sauf certains, autant en emporte... le vent ! A. C.

## c) Histoire

**Dictionnaire de la Préhistoire,** par Michel Brézillon. Ed. Librairie Larousse, Paris, 1969. (Coll. Dictionnaire de l'Homme du XXe siècle). Ill. de photos et dessins. 12,5 × 17,5 cm. 256 pages.
La Préhistoire occupe et de loin la plus grande partie de l'histoire de l'homme et pourtant c'est peut-être la plus mal connue malgré les moyens techniques d'investigation que l'on possède actuellement. Ce petit Dictionnaire de la Préhistoire est un ouvrage précieux pour celui qui cherche quelques renseignements sur nos ancêtres lointains. Ce livre rendra de signalés services à ceux qui, durant un voyage ou l'autre viendraient à visiter tel ou tel lieu préhistorique. Comme manuel de références simple il rendra également de très grands services au corps enseignant. P.M.F.

**Découverte du Japon,** par M. Hardwick, trad. de l'anglais par M. Charvet. Ed. Librairie Larousse (poche couleurs), Paris, 1971. Ill. de M. Shoebridge. 11 × 19 cm., 160 pages.
Voici en résumé l'histoire politique et religieuse du Japon, du IVe siècle av. J.-C. à nos jours. Les divers règnes et périodes, les luttes de prestige, les influences extérieures et les conflits internes sont examinés, sans que pour autant soient mis de côté les arts : rouleaux peints, estampes, théâtre, instruments de musique, poésie, ni les cérémonies telle celle du thé.
L'attitude tantôt collaborationniste tantôt isolationniste est analysée avec soin, ainsi que l'influence étrangère et les rivalités entre pouvoirs civil et militaire. On passe ensuite aux guerres entreprises par, avec ou contre le Japon dès la fin du siècle dernier. L'ouvrage se termine par l'exposé des réalisations techniques extraordinaires réussies en peu de temps par un peuple intelligent et actif à l'extrême.
De nombreux dessins, cartes et reproductions en couleurs illustrent ce texte bien fait et propice à la connaissance de ce pays par les Occidentaux. A. C.

**Les Coulisses de Scotland Yard,** par Robert Barr, traduit par Eliane Leclerc. Ed. Gérard. Coll. Marabout Verviers, 1971. 11,5 × 18 cm. 246 pages.
Dans la série Documents, Marabout nous présente par la plume de Robert Barr, la plus célèbre police du monde : Scotland Yard. Que sait-on au juste de Scotland Yard sinon qu'il constitue une force de police exceptionnelle dont les coups d'éclat ont à plusieurs reprises stupéfié le monde ? En seize chapitres, Robert Barr, en s'appuyant sur des faits rigoureusement authentiques, nous montre avec adresse les ressorts les plus occultes de Scotland Yard tout en insistant sur le courage, le dévouement et l'abnégation des hommes qui en font partie. P.M.F.

## d) Beaux-Arts et Architecture

**Dictionnaire des Châteaux de France,** par Bernard de Montgolfier. Ed. Librairie Larousse, Paris. (Coll. Dictionnaire de l'Homme du XXe siècle). Ill. de photographies. 12,5 × 17,5 cm. 256 pages.
C'est un dictionnaire, mais du Château d'Abondant à celui de Wideville ; on peut le lire en entier, comme un roman, tant est passionnant et instructif ce Dictionnaire des Châteaux de France. On y trouve en effet, présentés par ordre alphabétique, quelque 400 châteaux, la plupart peu connus du public, de toutes les régions de France. Dans chaque article, la description du château suit l'ordre chronologique, celui des principaux événements, des principales campagnes de travaux qui souvent, selon l'expression même de l'auteur, « traduisent l'Histoire ». L'ouvrage est complété par une table départementale des châteaux mentionnés, avec indications sur les possibilités de visite. P.M.F.

**Dictionnaire des Cathédrales de France,** par Michel Florisoone, conservateur des musées nationaux. Ed. Larousse (Dict. de l'Homme du XXe siècle), Paris, 1971. Ill. 12,5 × 17,5 cm. 256 pages.
Ce livre s'ouvre sur une carte départementale des cathédrales de France. Ainsi le touriste et l'amateur d'art sont avertis de ce qu'ils peuvent visiter dans chaque région. Ce dictionnaire complète celui qui a paru dans la même collection de poche traitant des châteaux de France.
Plus de cent cinquante édifices romans ou gothiques sont décrits avec d'abondants détails concernant les églises antérieures ou actuelles, les dates de fondation et de consécration, le nom des maîtres d'œuvre connus, les remaniements apportés, bénéfiques ou malheureux, les incidents et accidents qui frappèrent certaines cathédrales, le plan et la composition des diverses parties (portails, nefs, transepts, colonnes, voûtes, clochers, chœurs, chapelles, déambulatoires, vitraux et ornements divers) et l'histoire de leur longue vie. Les ilustrations abondent qui montrent tout ou partie de ces œuvres d'art. A. C.

## e) Philosophie, psychologie, éducation, sciences

**Comment donner à vos Enfants une Intelligence supérieure,** par S. et T. Engelmann (trad. André Kédros). Ed. Gérard et Cie (Marabout service), Verviers, 1971. 18 × 11,5 cm. 373 pages.
Encore une fantaisie américaine, direz-vous !
L'Atlantique n'est-il plus assez large pour nous protéger des idées folles du Nouveau-Monde ?
L'enseignant qui signe cet article n'attend pas de cet ouvrage une nouvelle méthode pédagogique infaillible. Il réalise en qualité de père de famille que plusieurs propositions d'activités et d'apprentissages sont spontanément pratiquées par les parents conscients de leurs responsabilités. En effet, l'éducation et l'instruction ne commencent pas à 6-7 ans. Dès la naissance, en limitant les objectifs, en choisissant les méthodes les plus appropriées, les parents pourront préparer le terrain sur lequel les enseignants sèmeront. Faut-il alors réaliser à la lettre ce que proposent S. et Th. Engelmann ? Non car l'ouvrage vaut plus par les idées qu'il défend que par les exemples qu'il donne ! M. E.

**Le Cheminement des Esprits, sous-titre : L'Europe en Jeu II,** par Denis de Rougemont. Ed. La Baconnière (Histoire et

société d'aujourd'hui), Neuchâtel, 1970. 20,8 × 14,8. 190 pages.
Denis de Rougemont est la conscience de l'Europe ; toute sa vie, tout son talent sont consacrés à la défense des thèses européennes. Cet ouvrage a été publié à l'occasion du XXe anniversaire du Centre européen de la culture. Les textes recueillis ici sont très variés : discours solennel devant tous les recteurs de l'Europe, interview improvisée pour une revue de militant, discours d'introduction à des stages, etc.
Les pédagogues liront avec profit le chapitre « Education, civisme et culture, de même que celui consacré à l'écologie. Très varié, sans liens apparents entre les textes, cet ouvrage forme une mosaïque européenne remarquable, support d'une réflexion que chacun devrait s'imposer. M. E.

**L'ordre biologique,** par André Lwoff, Prix Nobel. Ed. Gérard et Cie, Verviers (coll. Marabout-Université), 1970. Distr. en Suisse par les Ed. Spes, Lausanne. 11,5 × 18 cm. 185 pages.
Le nom de l'auteur suffit à classer ce livre. Une étude magistrale pour des spécialistes tels que médecins, biologistes ou physiciens et chimistes. J. G.

## f) Connaissances utiles

**Les Fruits,** par Alex Generet. Ed. Gérard et Cie, Verviers. (Col. Marabout Flash). Distr. en Suisse par les Ed. Spes, Lausanne. Ill. de Lucien Meys. 11,5 × 11,5 cm. 159 pages.
Ce guide, 312e de la série, débute par un petit dictionnaire des fruits qui donne pour chacun d'eux et leurs diverses variétés : l'origine, les caractéristiques, le moment de la récolte, les usages et des conseils en diététique. Suivent des conseils pratiques sur leur achat, leur conservation (mais on ne parle pas de la congélation, c'est dommage), etc. Enfin une mine de recettes à base de fruits allant de l'agneau aux pommes, aux confitures, sorbets, desserts, glaces, et j'en passe. De quoi vous mettre l'eau à la bouche !
J. G.

**Le Bœuf,** par Alex Generet. Ed. Gérard et Cie, Verviers (Coll. Marabout Flash). Distr. en Suisse par les Ed. Spes, Lausanne. Ill. de Lucien Meys. 11,5 × 11,5 cm. 156 pages.
Encore un excellent guide culinaire, plein de recettes simples (voir le pain de bœuf), originales (la langue aux pruneaux), exotiques (boulettes à la marocaine) ou de grande cuisine (chateaubriands à la royale). Ces recettes, précédées de chapitres tels que « le bœuf, le boucher et vous », ou « le bœuf, le médecin et vous », sont classées par morceaux différents : les rôtis, les beefsteacks, les braisés, etc. : il y en a 10 en tout. Très facile de s'y retrouver et très riche pour ceux qui manquent d'idées. J. G.

**La Cuisine au Feu de bois,** par Georges Dobbelaere. Ed. Bordas, Paris. Coll. Bordas activités, 1970. Ill. de photos et dessins, 11,3 × 16,6 cm. 125 pages.
L'augmentation des loisirs voit augmenter la foule des amateurs de bricolage et de « hobbies » en tous genres. De nos jours, un retour à la nature se fait particulièrement sentir et de plus en plus nombreux sont ceux qui, le dimanche ou durant les vacances, vont dans les bois ou les pâturages pour y pique-niquer. Nombreux sont ceux également qui possèdent à la maison une cheminée d'appartement et qui cuisinent sur le feu de bois. Ce petit livre donne de très nombreuses recettes de tous les pays du monde et ainsi l'on peut varier les menus presque à l'infini. P.M.F.

**Je fais tout moi-même,** par Colette Cotti et Jean-Claude Faujoux. Ed. Gérard et Cie, Verviers. Coll. Marabout Flash. Distr. en Suisse par les Ed. Spes, Lausanne. Ill. de Lucien Meys. 11,5 × 11,5 cm. 155 pages.
En partant du chapitre : un outillage adéquat pour arriver à celui de : soyez artiste de A à Z, vous aurez parcouru un nouveau volume fort bien fait de la célèbre collection Marabout. Vous aurez appris une foule de renseignements utiles et intéressants et vous aurez envie de vous mettre au travail. Signe évident de la réussite de ce petit bouquin.
J. G.

**Le Dictionnaire Marabout du Bricolage,** par Francis Genette. Ed. Gérard et Cie (coll. Marabout-Service), Verviers, 1970. 11,5 × 18 cm. 414 pages. Ill. de croquis et photographies.
Presque tous les hommes passent une partie de leurs loisirs à bricoler ; presque tout le monde est appelé une fois ou l'autre à faire une petite réparation. Avec son Dictionnaire du Bricolage, Marabout a créé un ouvrage qui rendra d'immenses services aux bricoleurs de toutes sortes. Ce dictionnaire, qui s'adresse aussi bien aux débutants qu'aux « experts », n'est pas une simple nomenclature de recettes : son auteur, véritable homme à tout faire, y accumule le fruit de sa propre expérience en donnant pour chaque ouvrage le « tour de main » indispensable, des conseils, des recommandations, qu'il s'agisse d'un travail de maçonnerie ou de la simple réparation d'un robinet.
P. M. F.

**Le Dictionnaire Marabout des Antiquités et de la Brocante,** par Anne Saint-Clair. Ed. Gérard et Cie (coll. Marabout-Service), Verviers, 1971. 11,5 × 18 cm. 320 pages. Ill. de nombreux hors-texte en couleurs et dessins de Viviane Duwaerts.
En quelque 1300 articles, ce dictionnaire renseigne sur le mobilier, les tapis, les étoffes, la broderie, les émaux et les faïences, la verrerie, l'argenterie, les étains et les bronzes, les laques et les ivoires, les gravures, les horloges, les armes, etc., et les lieux où ils furent produits. De même en ce qui a trait aux artistes et artisans, à la nomenclature des styles.
Un paragraphe est consacré à plusieurs pays. On y traite des divers arts manufacturiers qui les concernent. Hélas ! rien de tel pour la Suisse : ni la dentelle, la broderie et le tissage de Suisse orientale, du Valais ou de la Gruyère, ni la porcelaine de Nyon ne sont mentionnés. Pour ce qui est de l'horlogerie, seul un court article cite les Jaquet-Droz, et ailleurs une ligne parle des « montres à automates, spécialité suisse ». De la pendule neuchâteloise, de l'orfèvrerie genevoise, des chronomètres de précision, rien !
Mais sans tenir rigueur de cette carence, reconnaissons à cet ouvrage un intérêt certain et une bonne illustration.
A. C.

**Le Yachting,** par J. Davies. Ed. Librairie Larousse, Paris, 1970. Ill. de dessins. 11 × 18 cm. 160 pages.
C'est un petit guide international d'un sport nautique très populaire. On y trouve, expliquées simplement, les différentes étapes de l'apprentissage de la voile, illustrées par les reproductions de nombreux modèles : dériveurs, croiseurs, catboats et catamarans. Des chapitres spéciaux sont consacrés au balisage et aux feux, à la régate, aux cartes et à la navigation en mer. Cet ouvrage met l'accent sur la sécurité, car ce sport comporte des dangers. Dans notre pays de lacs et d'étangs, ce livre peut apporter des renseignements précieux à tous ceux qui désireraient s'adonner à ce sport merveilleux qu'est la voile. P.M.F.

## a) Nous avons reçu :

**Le Gambit des Etoiles,** par Gérard Klein. Ed. Gérard et Cie (Marabout), Verviers, 1971. 11,5 × 18 cm. 177 p.

**Stiletto dans les Griffes de la Mafia,** par Harold Robbins, trad. J. Parsons. Ed. Gérard et Cie (Marabout), Verviers, 1971. 11,5 × 18,5 cm. 215 p.

**Les Epées de l'Effroi,** par Vernon Lee, trad. Michel Chrestien. Ed. Gérard et Cie (Marabout), Verviers, 1970. 11,5 × 18,5 cm. 213 p.

**Sylvie fait de la Publicité,** par René Philippe. Ed. Gérard et Cie (Pocket Marabout/Mademoiselle), Verviers, 1971. 11,5 × 18 cm. 154 p.

Tirage contrôlé : 7900 ex.